TWO HUNDRED AND FIFTY-FIRST MEETING

Held at Lake Success, New York, on Friday, 20 February 1948, at 2.30 p.m.

President: General McNaughton (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

28. Provisional agenda (documents S/Agenda 251 and S/Agenda 251/Corr. 1)

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. The Indonesian question:
 - (a) First interim report to the Security Council of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question [decument S/649). 1

29. Adoption of the agenda

The agend was adopted.

30. Continuation of the discussion of the Indonesian question

On the invitation of the President, the members of the United Nations Committee of Good Offices on the Indonesian Question; and Mr. P. P. Fillai, representative of India; Mr. J. H. van Roijen, representative of the Netherlands; Major Antonio Chanco, representative of the Philippines; Mr. Ali Sastroamidjojo, representative of the Republic of Indonesia; and Mr. William D. Forsyth, representative of Australia, took their places at the Council table.

The President: The Security Council will recall that at the close of the 249th meeting on Wednesday, 18 February 1948, the representative of France extended to us the courtesy of agreeing to defer the French interpretation of the statement made by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics at that meeting. I understand that the representative of France has a proposal to make at this time.

Mr. PARODI (France) (translated from French): The text of the statement made the other day by the representative of the USSR has been translated into French. I have the translation here, and my Belgian colleague will have it in a moment. I therefore propose, with the agreement of Mr. van Langenhove, that as an exceptional measure we should dispense with the French interpretation, since we shall in any case both have the translation before us. I therefore suggest that, without creating a precedent, and as an exceptional measure, we should forgo the interpretation.

The PRESIDENT: We express our appreciation for the coursesy extended by the representatives of France and Belgium.

In connexion with the first interim report of the Committee of Good Offices to the Security

PEUX CENT CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le vendredi 20 février 1948, à 14 h. 30.

Président: Le général McNaughton (Canada),

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

28. Ordre du joar provisoire (documents S/Agenda 251 et S/Agenda 251/Corr. 1)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. La question indonésienne:
 - a) Premier rapport provisoire de là Commission de bons offices pour la question indonésienne au Conseil de sécurité (document S/649)¹.

29. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

30. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission de bons offices pour la question indonésienne; M.P.P. Pillai, représentant de l'Inde; M.J.H. van Roijen, représentant des Pays-Bas; le commandant Antonio Chanco, représentant des Philippines; M. Ali Sastroamidjojo, représentant de la République d'Indonésie; et M. William D. Forsyth, représentant de l'Australie, prennent place à la table du Conseil de sécurité.

Le Président (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil de sécurité se rappellent sans doute qu'à la fin de la 249e séance, le mercredi 18 février 1948, le représentant de la France a eu l'obligeaux d'accepter que l'on remette à plus tard l'interprétation en français de la déclaration du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je crois que le représentant de la France voudrait maintenant présenter une proposition.

M. PARODI (France): La traduction en français du texte de l'exposé qui a été fait l'autre jour par le représentant de l'URSS a été établie. Je l'ai sous les yeux, et elle sera remise dans quelques instants à mon collègue de Belgique. Dans ces conditions, et avec l'accord de M. van Langenhove, je propose qu'à titre exceptionnel nous fassions l'économie de la traduction en français, puisque de toute façon nous aurons celle-ci sous les yeux l'un et l'autre. Je suggère donc que, sans créer de précédent et à titre exceptionnel, nous renoncions à l'interprétation.

Le Président (traduit de l'anglais): Je tiens à concernier de leur obligeance les représentants de la France et de la Belgique.

En ce qui concerne le premier rapport provisoire de la Commission de bons offices au Conseil de

¹ See Official Records of the Security Council, Third Year, Special Supplement No. 1.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécur*ité, Troisième année, supplément spécial nº 1.

Council [document S/649], I would draw the attention of the Security Council to the draft resolution [document S/678] regarding this report, which was submitted in the name of the Canadian delegation and which, as I stated at our last meeting, has the general concurrence of the two parties directly concerned.

ited States of America): We Mr. AUSTIN express our thanks to the Committee of Good Offices for its remarkably fine service, as well as for the result of its service. We also appreciate all that has been done by the Consular Committee and others connected with the negotiations having in view a solution of the problem of Indonesia. But we should like to leave in the record special emphasis on the achievements of the parties in this case, for they have demonstrated that they are sincerely in accord with the principles and policies of the United Nations. We consider that the parties in the case have gained moral stature before all the world by their self-discipline and by the fact that they have been able to arrive at a truce and at an acceptance of political principles, while at the same time composing the tumultuous conditions that existed in Indonesia.

The Security Council is now presented with a situation between two parties to an agreement, and this case is no longer to be considered as one between two parties who are not in agreement.

Concerning all the points of the truce [document S|649, appendix XI] and the acceptance of the political principles [document S|649, appendices XIII and VIIII], all opposing proposals are merged in the Agreements which are before us. The only place where I can see that further discussion could arise concerning the truce and the acceptance of the political principles, would be in their interpretation. But these political principles are grand principles of government which have been recognized by the more advanced and more civilized nations of the world, and they are so true and sound that they constitute the very foundation of the United Nations.

I think the spirit of the Charter of the United Nations is the element of agreement. To be sure, the Charter recognizes the ultimate sanction which must be behind all types of obligations, whether great or small. That is an absolute power; but in the case of the United Nations, it is not a power to enforce agreements. The Charter of the United Nations contemplates that the solutions of controversies between parties will be arrived at by their independent negotiation, unassisted; by negotiation assisted by the Security Council, as in the present case; or by recommendations of the Security Council in which the parties could acquiesce, even though they could not come to an original agreement upon them.

There is every promise and hope that, in the application of these great principles upon which the parties have already agreed, they will not find it necessary to return to the Security Council with a dispute, but will employ the Committee of Good Offices of the Security Council and arrive at their agreements promptly on the spot. The life and vitality of these agreements could slowly ebb away if the parties did not advance toward the implementation of the agreement on principle.

sécurité [document S/649], je dois attirer l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution [document S/678] relatif à ce rapport, qui a été présenté par la délégation du Canada. Comme je l'ai indiqué au cours de notre dernière séance, les deux parties directement intéressées ont approuvé ce document dans ses grandes lignes.

M. Austin (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Nous adressons nos remerciements à la Commission de bons offices, tant pour sa collaboration si précieuse que pour les résultats auxquels elle a abouti. Nous tenons également à remercier de leurs efforts la Commission consulaire et les autres organes qui ont eu à s'occuper des négociations tendant à résoudre la question indonésienne. Cependant, nous aimerions que le procès-verbal mentionne tout particulièrement les progrès accomplis par les porties en cause, car elles ont montré qu'elles acceptent sincèrement les principes et les vues de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que les deux parties se sont grandies aux yeux du monde entier par la modération dont elles ont fait preuve et par le fait qu'elles sont parvenues à convenir d'un armistice et de principes politiques, tout en apaisant les troubles qui agitaient l'Indonésie.

Le Conseil de sécurité se trouve actuellement en face d'une situation qui implique deux parties à un accord; il ne s'agit donc plus d'une situation où les deux parties sont en désaccord.

En ce qui concerne les divers points de l'armistice [document S/649, annexe XI] et l'acceptation des principes politiques [document S/649, annexes XIII et VIII], toutes les propositions contradictoires ont été combinées dans le texte d'Accord qui nous est soumis. Le seul point, à mon sens, qui puisse peut-être coulever de nouvelles discussions à propos de l'armistice et de l'acceptation des principes politiques, ce serait la question de leur interprétation. Mai ces principes sont de nobles principes de gouvernement qui ont été reconnus par les nations les plus évoluées et les plus civilisées du monde, et ils sont si justes et si raisonnables qu'ils constituent les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois que l'élément d'entente, c'est l'esprit de la Charte des Nations Unies. Certes, la Charte reconnaît la nécessité ultime d'une sanction qui garantisse tous les engagements, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ce pouvoir est absolu; mais, dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, il ne s'agit pas du pouvoir de faire respecter les accords. La Charte des Nations Unies envisage que la solution de tout différend peut être obtenue, soit par des négociations directes entre les parties en cause, sans l'assistance d'aucune médiation, soit par des négociations placées sous les auspices du Conseil de sécurité, comme c'est ici le cas, soit encore par des recommandations du Conseil de sécurité auxquelles puissent se rallier les parties en cause, même si au début elles n'ont pu se mettre d'accord à leur sujet.

Tout permet d'espérer que les parties en cause, lorsqu'elles mettront en application ces grands principes dont elles sont déjà convenues, n'auront pas à revenir devant le Conseil de sécurité pour lui soumettre un différend, mais recourront plutôt à la Commission de bons offices du Conseil de sécurité et parviendront ainsi rapidement à se mettre d'accord sur place. Cet accord risquerait de perdre peu à peu toute vitalité pour devenir lettre morte si les parties en cause ne s'efforçaient pas de mettre en application leur accord de principe.

I wish to state my view of the situation with respect to the Security Council Committee of Good Offices. The Committee of Good Offices was constituted by a resolution of the Security Council [document S/525 II] adopted on 25 August 1947 [194th meeting]. It reads, in part:

"The Security Council

"Resolves to tender its good offices to the parties in order to assist in the pacific settlement of their dispute in accordance with paragraph (b) of the resolution of the Council of 1 August 1947."

There is more to the resolution to which I may refer later.

I now wish to turn to the resolution of 1 August 1947 [document S/459] because the conduct of the Committee of Good Offices is governed by paragraph (b) of this resolution. The resolution reads:

" The Security Council

" Noting with concern the hostilities in progress between the armed forces of the Netherlands and the Republic of Indonesia,

" Calls upon the parties

"(a) To cease hostilities forthwith, and

"(b) To settle their disputes by arbitration or by other peaceful means and keep the Security Council informed about the progress of the settlement."

There are two notable points in these two resolutions which I have cited. One point is the use of the verb "assist" in the resolution of 25 August 1947. The word "assist" is not a passive word but a word of action. This should be interpreted with reference to the objective, which is the pacific settlement not of one dispute but of all of the disputes. The word "disputes" occurs twice, as I have indicated to the members of the Security Council. The resolution of 1 August, paragraph (b), says, "to settle their disputes..."; and the resolution of 25 August, section II says, "assist in the pacific settlement of their dispute in accordance with paragraph (b)..." Therefore, the two must be considered together.

Each party to this dispute named one member to the Committee of Good Offices, and the Committee so chosen selected the third member. Thus, we are in the situation which falls under Article 38 of the Charter, where the same authority prevails in the Security Council as would have prevailed if the parties had submitted their request to the Security Council before it passed these resolutions. Article 38 states:

"Without prejudice to the provisions of Articles 33 to 37, the Security Council may, if all the parties to any dispute so request, make recommendations to the parties with a view to a pacific settlement of the dispute."

Therefore, the foundation of the power of the Committee of Good Offices is the agreement of the parties, which is, in effect, the request by them to have specific terms of reference recommended by the Security Council. The Committee of Good Offices is the hand of the Security Council.

Je voudrais vous exposer mon point de vue en ce qui concerne la Commission de bons offices, Cette Commission a été créée par une résolution du Conseil de sécurité [document S/525 II] en date du 25 août 1947 [194e séance]. Dans cette résolution il est dit notamment:

« Le Conseil de sécurité

« Décide d'offrir ses bons offices aux parties intéressées pour contribuer au règlement pacifique de leur différend conformément aux dispositions du paragraphe b de la résolution du Conseil en date du 1er août 1947. »

Cette résolution contient d'autres dispositions sur lesquelles je reviendrai peut-être tout à l'heure.

Je voudrais me reporter maintenant à la résolution en date du ler août 1947 [document S/459], car le rôle de la Commission de bons offices est régi par le paragraphe b de cette résolution. En voici le texte:

« Le Conseil de sécurité

« Constatant avec inquiétude que des hostilités sont en cours entre les forces armées des Pays-Bas et celles de la République d'Indonésie,

« Invite les parties:

« a) A cesser immédiatement les hostilités et

« b) A régler leur différend en recourant à l'arbitrage ou à tout autre moyen pacifique et à tenir le Conseil de sécurité au courant des progrès accomplis dans la voie du règlement.

Les deux révolutions que je viens de citer contiennent deux points qui méritent d'être retenus. En premier lieu, nous trouvons dans la résolution du 25 août 1947 le verbe «contribuer». Ce mot n'a pas un sens passif, mais au contraire un sens actif. Il faut donc l'interpréter par rapport à l'objet envisagé, qui est le règlement pacifique, non d'un seul différend, mais bien de tous les différends des parties en cause. Comme je l'ai fait observer aux membres du Conseil de sécurité, le mot « différend » se rencontre deux fois. La résolution du 1er août, au paragraphe b, invite les parties « à régler leur différend... » Et nous lisons à la section II de la résolution du 25 août: « contribuer au règlement pacifique de leur différend conformément aux dispositions du paragraphe b... » Ces deux points doivent donc être examinés ensemble.

Chaque partie à ce différend a désigné un membre pour faire partie de la Commission de bons offices, et ces deux membres ont ensuite choisi un troisième membre. Nous nous trouyons ainsi en présence d'une situation qui relève de l'Article 38 de la Charte, et dans laquelle l'autorité du Conseil de sécurité reste la même que si les parties en cause avaient présenté leur requête au Conseil avant qu'il n'ait adopté ces résolutions. L'Article 38 dit en fait:

« Sans préjudice des dispositions des Articles 33 à 37, le Conseil de sécurité peut, si toutes les parties à un différend le demandent, faire des recommandations à celles-ci en vue d'un règlement pacifique de ce différend. »

Par conséquent, le pouvoir de la Commission de bons offices est fondé sur l'entente des parties, c'est-à-dire, en fait, sur la demande qu'elles ont présentée afin que le Conseil de sécurité recommande un mandat précis pour cette Commission. En somme, la Commission de bons offices n'est qu'un instrument au service du Conseil de sécurité.

As I interpret the draft resolution submitted by the representative of Canada, if it were passed, the Security Council would be stating that it "maintains its offer of good offices contained in the resolution of 25 August 1947, and, to this end, requests both parties and the Committee of Good Offices to keep the Council directly informed about the progress of the political settlement in Indonesia". Thus, the parties would carry on from the point of agreement at which they have so happily arrived.

I think it is worthy of comment at this point to note the attitude of the parties with respect to what they have accomplished, and how they are carrying it out. In the eloquent address of the representative of the 70 million people of Indonesia, made to the members of the Security Council at the 248th meeting, I find the following language especially interesting to the Security Council, because we are in the field of the solution of a problem by agreement of the parties, and because this gives, it seems to me, boundless promise of achievement by the parties. The representative of these people said:

"A few days ago I received a dispatch from my Government, notifying me that the implementation of the truce Agreement is proceeding in a satisfactory manner."

It will be noticed that this representative states that the dispatch was received from his Government, which is one of the parties involved in this dispute. The address then continues with the following:

"'Pockets', the existence of which was previously denied by the Dutch, are now being emptied in an orderly and disciplined way, and up to the present, almost 20,000 troops have been evacuated to Republican territory."

I think that Mr. Sastroamidjojo, the representative of Indonesia, spoke conservatively in thus describing the situation. A dispatch showing a press release in Batavia, dated 15 February and dealing with the same subject, reads as follows:

"According to latest reports received from military assistants, total of 24,000 Republican combatants now evacuated from Netherlands-controlled areas. Another 1,000 awaiting transportation. Committee of Good Offices is informed evacuation from Netherlands-controlled West Java now completed, except stragglers, sick and injured, who hospitalized at assembly points, and several groups of few hundred each who in contact with Netherlands commanders but not yet able reach assembly points. In East Java, Committee of Good Offices learns Netherlands command has extended period for evacuation since contacts with isolated groups still being made. General lack of friction with which these operations conducted, and in many instances friendly spirit which has developed between commanding officers both sides, are clearly credit to both parties.

I think it would be unwise to depart from the facts with respect to this particular matter, to depart from the degree of agreement that has been arrived at here, from the facility and goodwill of performance up to the time of that agreement, and engage in a debate as to extraneous matters which have been intruded here, as they have many times before.

Si le Conseil de sécurité adoptait le projet de résolution proposé par le représentant du Canada, tel que je le comprends, il déclarerait qu'il « maintient son offre de bons offices figurant à la résolution du 25 août 47, et, à cette fin, invite les deux parties et la commission de bons offices à tenir directement le Conseil au courant des progrès du règlement politique en Indonésie ». Ainsi, les parties poursuivraient leurs négociations à partir du stade d'entente auquel elles sont parvenues de si heureuse façon.

Je crois qu'il convient maintenant de mentionner l'attitude des parties à l'égard des résultats qu'elles ont obtenus, et ce qu'elles font pour les mettre en œuvre. Le discours éloquent, que le représentant des 70 millions d'hommes qui peuplent l'Indonésie a prononcé au cours de la 248e séance du Conseil de sécurité, contient un passage qui me paraît présenter un intérêt tout particulier pour le Conseil: il s'agit, en effet, de la solution d'un différend par voie d'accord entre les parties, et ce passage à mon sens autorise des espoirs illimités dans le succès de leurs efforts. Voici ce que disait le représentant de l'Indonésie:

« Il y a quelques jours, j'ai reçu une dépêche de mon Gouvernement, m'avisant que la mise à exécution de l'Accord d'armistice se fait d'une manière satisfaisante. »

On remarquera que ce représentant précise que la dépêche émane de son Gouvernement, lequel se trouve être l'une des parties au différend. Il déclare encore:

« Les « poches », dont les Hollandais niaient jusqu'ici l'existence, sont vidées d'une manière ordonnée et disciplinée et, jusqu'à présent, près de 20.000 soldats ont été évacués vers le territoire de la République. »

Il me semble que, dans cet exposé de la situation, M. Sastroamidjojo, le représentant de l'Indonésie, s'est montré très modéré. Voici, sur le même sujet, le texte d'une dépêche du 15 février qui reproduit un communiqué de presse de Batavia:

« Selon dernières dépêches reçues des corres-pondants militaires, 24.000 combattants républicains au total déjà évacués des zones sous contrôle Pays-Bas. Mille encore attendent moyens transports. Commission de bons offices apprend évacuation de partie ouest Java sous contrôle Pays-Bas à présent achevée, sauf traînards, malades et blessés hospitalisés à des points de rassemblement et plusieurs groupes quelques centaines chacun en contact avec commandants d'unités Pays-Bas mais encore incapables atteindre points de rassemblement. Commission de bons offices apprend que commandant Pays-Bas a prolongé délai évacuation de partie est Java à cause contacts avec groupes isolés encore en cours. Absence générale d'incidents au cours de ces opérations et nombreux exemples esprit amical qui s'est développé entre commandants d'unités des deux camps sont manifestement à l'honneur des deux parties. »

Je crois qu'il ne serait pas sage de s'écarter des faits qui se rapportent à cette question particulière, et des points sur lesquels nous nous sommes déjà rois d'accord ici, de ne pas tenir compte de l'es de conciliation et de la bonne volonté dont on a fait preuve jusqu'à la conclusion de cet accord, et d'engager une discussion sur des questions étrangères au sujet que l'on a introduites une fois de plus dans le débat.

No one here, nor in Indonesia, nor in the Netherlands, need be frightened by those spurious and threadbare charges of bad faith on the part of member States in this Security Council who are doing their utmost to advance the cause of peace in Indonesia through negotiation leading to settlement by the parties. On the contrary, the parties at the top level in their Governments have shown much evidence on both sides of a thorough understanding that, without agreement, we do not arrive at peace and we do not arrive at solutions of political issues; that we cannot arrive at a solution in any other way, excepting through agreement there.

These great leaders of the Governments of both parties have conducted themselves as if they fully agreed with that doctrine of the United Nations Charter, and as if they intended in the future to carry on in that field, and never to arrive at the point where they would have to report that further negotiations were unnecessary because they could not agree.

There is a disposition here that is very encouraging to the United Nations, and, I believe, to the rest of the world. The attitude shown here should give everyone encouragement to continue in this great effort to settle a very vital question affecting a population that is half as great as that of the total population of the United States of America. I think people rarely realize how much is involved here and how important it is that this effort should come to fruition with agreement.

I should like now to consider with the members of the Security Council some matters dealing with the stage of agreement at which the parties have already arrived. Two things stand out in the Indonesian situation.

First, a truce has been signed for the cessation of hostilities, and it is being kept, thereby resulting in the saving of human lives and property. May I pause long enough to comment that if a revolution, a war, or any conflict that involved the slaughter of human beings should be continued and carried on for a long period of time, when we got to the end of all of that destruction and sorrow, we could hardly hope to have achieved anything more than has been achieved by these parties through this agreement on principles that shall govern the solution of the political problems.

Secondly, fundamental principles of freedom, democracy, independence and co-operation have been agreed upon for the early formation of the independent United States of Indonesia in union with the Netherlands, both to be free and equal nations in the United Nations.

The two parties to this truce are pledged to stop the killing and the destruction, and this contract must be kept. I wish to join the Committee of Good Offices in its faith, so eloquently expressed here, that this truce will be kept in good faith and and with goodwill by both Governments.

The two parties to the agreement are pledged to fulfil the twelve political principles and the six other principles in addition to or in amplification of the twelve. This contract must be kept. I wish to join the Committee of Good Offices in its faith

Personne ici, non plus qu'en Indonésie ou aux Pays-Bas, ne doit s'arrêter à ces allégations fausses et usées taxant de mauvaise foi des États membres du Conseil de sécurité qui font cependant tout leur possible pour servir la cause de la paix en Indonésie, au moyen de négociations destinées à obtenir un règlement entre les parties. Bien au contraire, les hautes sphères gouvernementales des parties en cause ont donné maintes fois la preuve, d'un côte comme de l'autre, qu'elles se rendent parfaitement compte que, sans entente, il est impossible de conclure la paix et de résoudre les problèmes politiques et que, dans le cas présent, l'entente est le seul moyen qui permette d'aboutir à une solution.

Ces grands chefs de Gouvernement des deux parties donnent l'impression, par leur attitude, qu'ils adhèrent entièrement à la doctrine de la Charte des Nations Unies, qu'ils ont l'intention d'agir de même à l'avenir, et qu'ils ne voudront jamais se trouver dans l'obligation de constater qu'il est inutile de poursuivre les négociations parce qu'ils ne peuvent se mettre d'accord.

C'est là un état d'esprit très encourageant pour les Nations Unies et, je crois, pour le reste du monde. Les dispositions que l'on manifeste ici devraient encourager tous les intéressés à poursuivre ce grand effort en vue de régler une question vitale qui touche directement une population égale à la moitié de la population totale des États-Unis d'Amérique. Il me semble que l'on ne se rend pas assez compte de tout ce qui est en jeu dans cette affaire et de l'importance que l'on doit attacher à voir cet effort aboutir à un accord.

Je voudrais maintenant, avec les membres du Conseil de sécurité, examiner certaines questions relatives au stade auquel les parties sont déjà parvenues dans leur accord. Deux faits essentiels ressortent de la situation en Indonésie.

En premier lieu, un armistice a été signé pour mettre fin aux hostilités; cet armistice est respecté, épargnant ainsi des vies humaines et des biens. Je voudrais raire remarquer à ce propos que si une révolution, une guerre ou tout autre conflit entraînant un massacre d'êtres humains venait à se poursuivre longtemps, nous ne pourrions guère espérer, lorsque nous en arriverions au terme de toutes ces destructions et de toutes ces souffrances, avoir rien accompli de plus que ce que les parties en cause ont accompli par cet accord sur les principes qui vont régir la solution des problèmes politiques.

En second lieu, on s'est mis d'accord sur certains principes fondamentaux de liberté, de démocratie, d'indépendance et de collaboration qui doivent conduire prochainement à la formation des États-Unis d'Indonésie: ces États seront indépendants et formeront une union avec les Pays-Bas, union de deux nations libres et égales dans l'Organisation des Nations Unies.

Les deux parties à cette convention d'armistice se sont engagées à cesser la tuerie et la destruction, et cet engagement doit être tenu. Je désire m'associer à la Commission de bons offices quand elle expresse sa confiance — comme elle l'a fait ici avec tant d'éloquence — que cet armistice sera observé par les deux Gouvernements avec bonne for et bonne volonté.

Les deux parties à cette convention se sont engagées à appliquer les douze principes politiques ainsi que les six autres principes qui s'ajoutent aux douze premiers ou les complètent. Cet engagement, lui aussi, doit être tenu. Tout comme la

that these principles will be fulfilled by both Governments with good faith and goodwill. These political principles are a part of the great tradition of freedom and democracy. Their meaning is known of men. The guarantees of freedom of assembly, speech and the Press are unequivocal. A fair plebiscite means a free ballot on a clear issue by the individual in security from coercion or reprisal. The opportunity for advance discussion of the clear issue should be free, full and open to the parties involved. With such other provisions for safeguarding plebiscites, which experience has established for equal participation of the parties and equal guarantee of their political and civil liberties, there can be free and fair self-determination by the people as to whether the populations of the various territories of Java. Madura and Sumatra wish their territory to form part of the Republic of Indonesia or of another State within the United States of Indonesia.

In passing, let me say that these lines are not necessarily determinative. Under the agreement and the policy set forth therein it is still for the people to say what their government shall be. These decisions will be based on free ballots and not on the force of arms, in accordance with the purposes and principles of the United Nations. On the request of either party, the observation of the plebiscite by the Committee of Good Offices is assured by the agreement between the partie, and by the resolution of this Security Council [S/525 II].

In the organization of the constitutional convention by democratic procedure to draft a constitution for the United States of Indonesia, representation of the various States in the convention will be in proportion to their populations.

Other provisions in the Renville Agreement provide for the gradual reduction of the armies of both parties; the resumption of trade, transportation and communication through co-operation of the parties; fair representation of the Republic in the interim government; and, upon the request of either party, the continuation of the services of the Committee of Good Offices in assisting the continuation of the parties to adjust differences which may arise in the interim period relating to the political agreement. All these provisions constitute the foundation for the freedom, the independence and the co-operation of the people of the Netherlands and the people of Indonesia.

In a most difficult situation, which has seemed almost impossible of solution for a long time, the Committee of Good Offices, instead of bringing to us a continuing dispute on the location of a military demarcation line without any agreement on political principles, has brought us both a truce of peace and an agreement on political principles. Members of the Security Council have already been deeply impressed by the greatness of these principles which became the basis of the truce, and under which the military demarcation lines will disappear and the independent, sovereign and democratic United States of Indonesia will take its free and equal place among the nations of the world.

E Seen

Commission de bons offices, j'ai confiance que ces principes seront appliqués par les deux Gouvernements avec bonne foi et bonne volonté. Ces principes politiques font partie de la grande tradition de liberté et de démocratie. La signification en est connue de tous. La liberté de réunion, la liberté de parole et la liberté de la presse y sont garanties sans ambiguïté. Un plébiscite juste, cela signifie que des électeurs à l'abri de la contrainte et des représailles se prononcent en toute liberté sur une question clairement posée. Les intéressés doivent avoir toute facilité pour discuter de cette question librement, ouvertement et à loisir. Grâce à l'adjonction de ces clauses que l'expérience a fixées pour garantir l'intégrité des plébiscites et pour assurer aux parties une représentation équitable et une égale protection de leurs droits politiques et civiques, les habitants des divers territoires de Java, Madoura et Sumatra décideront eux-mêmes en toute liberté s'ils veulent que leur territoire soit incorporé à la République d'Indonésie ou à un autre État faisant partie des Etats-Unis d'Indonésie.

Qu'il me soit permis de faire observer en passant que ces indications ne sont pas nécessairement déterminantes. Aux termes de l'accord et du programme énoncés dans le présent document, il appartient toujours au peuple de décider ce que sera son gouvernement. Ces décisions dépendront d'élections libres et non de la force des armes, en conformité des buts et des principes des Nations Unies. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties en ferait la demande, le contrôle du plébiscite par la Commission de bons offices se rouverait garanti par l'accord intervenu entre les parties et par la résolution du Conseil de sécurité [document S/525 II].

En organisant, selon la procédure démocratique, l'assemblée constitutionnelle chargée d'élaborer la constitution des États-Unis d'Indonésie, on assurera aux divers États une représentation à l'assemblée qui soit proportionnée à leur population.

D'autres clauses de l'Accord du Renville prévoient la réduction progressive des armées des deux parties; la reprise du commerce, des transports et des communications par la collaboration des parties; une représentation équitable de la République au sein du gouvernement provisoire; et, à la demande de l'une ou l'autre des parties, la continuation des services de la Conmission de bons offices, à l'effet d'aider les parties à poursuivre leurs efforts et à régler les différends qui pourraient surgir, au cours de la période de transition, à propos de l'accord politique. Toutes ces clauses constituent les fondements de la liberté, de l'indépendance et de la collaboration du peuple des Pays-Bas et du peuple de l'Indonésie.

La Commission de bons offices, devant une situation des plus difficiles qui pendant longtemps avait paru presque insoluble, au lieu de nous saisir d'un différend relatif au tracé d'une ligne de démarcation militaire, différend qui aurait persisté sans qu'intervienne un accord sur les principes politiques, nous a apporté, au contraire, et une suspension d'armes et un accord sur des principes politiques. Les membres du Conseil de sécurité ont été déjà profondément impressionnés par le caractère élevé de ces principes, qui ont servi de base à l'armistice; c'est en application de ces principes que les lignes de démarcation militaire disparaîtront et que es États-Unis d'Indonésie, indépendants, souver ains et démocratiques, occuperont parmi les nations du monde, et sur un pied d'égalité, leur place de nation libre.

How much better it is to arrive at this point in the relations between these great people by means of agreement than to fight it out until both sides are exhausted and then, pernaps, arrive at less satisfactory conclusions. These principles illustrate the long-run value of the basic and historic truth inherent in the statement of the Queen of the Netherlands. Her Majesty said, "Colonialism is dead". Nations which offer their colonies the opportunity to become free and independent nations will save them for voluntary co-operation, to the mutual benefit of all, in lifting the levels of production, the standards of living, and their opportunities for influence and service in the world.

The great democratic principles in the agreement are in accord with the Charter and the principles of the United Nations. These principles are the heritage of free people everywhere. Many millions of people have died to win them. Two world wars have been fought to save them. The people of the Netherlands and the people of the Republic of Indonesia and, I trust, all the people of Indonesia, will share them as a common heritage.

The Indonesian nationalist movement of half a century, the aspirations for freedom of 70 million Indonesians, the struggles of the people of the Republic of Indonesia, the noble declarations of the Queen of the Netherlands and the wise commitments of the Ministers of the Netherlands are, we are sure, soon to be fulfilled in the transfer of the historic and acknowledged sovereignty of the Netherlands to a free and independent United States of Indonesia as an equal nation in the new union of nations and as an equal nation in the United Nations. Those of little faith would deny the good faith of the parties and, therefore, doubt the great fulfilment.

We wish to say, for the good name of both parties before the world, that it is inconceivable to them, that it is inconceivable to the three Member States which make up the Committee of Good Offices, and that it is inconceivable to the Security Council of the United Nations, that either the Kingdom of the Netherlands or the Republic of Indonesia or any representative of either Government, would seek, directly or indirectly, to delay or to wear down by attrition, or to renounce on a pretext, or otherwise to undermine, either the truce or the great principles of human freedom, national independence and mutual co-operation which are now joined in an historic agreement as the latest chapter in the history of self-determination of peoples.

The co-operation of the people of the Netherlands and the people of Indonesia may signal to all peoples everywhere on this troubled earth that mankind is again on the upward climb towards a better day.

Mr. Pillai (India): The Security Council must feel somewhat relieved that its cease-fire resolution of 1 August 1947 is now at long last on the way to implementation. We have to thank the Committee of Good Offices for this happy result. We appreciate the great difficulties inherent in the problem which the Committee of Good Offices was called upon to tackle and in the atmosphere surcharged with passion on both sides in which the solution of the problem had to be undertaken.

Combien il est préférable que ces grands reuples règlent ainsi leurs relations par voie d'accord plutôt que de combattre jusqu'à l'épuisement des deux camps, pour risquer d'en arriver à une solution moins satisfaisante. Ces principes illustrent la valeur durable de la vérité fondamentale et historique contenue dans la déclaration de la reine des Pays-Bas. Sa Majesté a dit: «Le régime d'expansion coloniale n'est plus ». Les États qui offrent à leurs colonies la possibilité de devenir des nations libres et indépendantes s'assurent, pour le bénéfice de tous, leur collaboration volontaire, en vue d'élever les niveaux de production et de vie, et leur offrent l'occasion de mieux servir le monde et d'y faire sentir leur influence.

Les grands principes démocratiques énonces dans l'accord sont conformes à la Charte et aux principes des Nations Unies. Ces principer sont le patrimoine des peuples libres du monde entier. Des millions et des millions d'hommes sont morts pour les conquérir. Pour les sauver, deux guerres mondiales ont été livrées. Le peuple des Pays-Bas et le peuple de la République d'Indonésie et, j'en suis convaincu, le peuple entier de l'Indonésie, les partageront comme un héritage commun.

Le mouvement national indonésien, qui date d'un demi-siècle, les aspirations à la liberté des 70 millions d'Indonésiens, la lutte du peuple de la République d'Indonésie, les nobles déclarations de la reine des Pays-Bas et les sages engagements des ministres des Pays-Bas vont, j'en suis sûr, trouver bientôt leur réalisation, lorsque la souveraineté historique et reconnue des Pays-Bas sentransférée aux États-Unis d'Indonésie libres et indépendants et placés sur un pied d'égalité, tant dans la nouvelle union des nations que dans l'Organisation des Nations Unies. C'est à ceux qui manquent de foi qu'il appartenait de nier la bonne foi des deux parties en cause et, par conséquent, d'exprimer des doutes au sujet de cette grande réalisation.

Nous tenons à dire, pour le bon renom des deux parties devant le monde, qu'il leur est inconcevable, qu'il est inconcevable aux trois États Membres qui constituent la Commission de bons offices et qu'il est inconcevable au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies que le Royaume des Pays-Bas ou la République d'Indonésie, ou tout représentant du Gouvernement de l'un ou l'autre de ces deux pays, puissent chercher, directement ou indirectement, à retarder ou à affaiblir ou encore à répudier sous un prétexte quelconque ou à saper de toute autre façon, soit l'armistice, soit les grands principes de liberté humaine, d'indépendance nationale et de coopération mutuelle qui se trouvent désormais réunis dans un accord historique qui constitue le plus récent chapitre de l'histoire du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La collaboration entre les peuples des Pays-Bas et celui d'Indonésie peut être pour tous les peuples, où qu'ils se trouvent sur cette terre tourmentée, l'annonce que l'humanité a repris son ascension vers un avenir meilleur.

M. PILLAI (Inde) (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité doit éprouver quelque soulagement de voir que sa résolution du 1er août 1947, par laquelle il recommandait de cesser le feu, se trouve enfin en voie d'application. C'est à la Commission de bons offices que nous devons cet heureux succès. Nous nous rendons compte des grandes difficultés inhérentes tant au problème qu'il incombait à la Commission de bons offices de traiter qu'à l'atmosphère si chargée de passion,

The report before us makes it clear that so far the Committee of Good Offices has exercised its functions successfully and to good purpose, and I should like to associate my delegation with the previous speakers in offering our congratulations to the Committee of Good Offices for stopping the wanton destruction of life and property.

All of us are desirous that the Indonesians who have been struggling so heroically for their freedom should be able to begin their major task of building up their political, economic, social and cultural systems without having to fritter away their energies, which are so urgently needed for reconstruction purposes, on the wasteful processes involved in warfare. We are equally anxious that the Netherlands, which suffered so cruelly during the last war, should be enabled to employ its money and man-power on its own soil for its own reconstruction.

But this feeling of satisfaction that the shortterm objective of putting an end to actual fighting has now been achieved should not be permitted to obscure the circumstances under which the present truce has been arranged. While all of us welcome the cessation of hostilities, we should not overlook the fact that this result has been brought about mainly through the concessions which one of the parties to the dispute seems to have been compelled to make at all stages. The Republic of Indonesia has accepted this truce at the cost of a series of heavy sacrifices, and these sacrifices, both moral and material, were agreed to by the Republic only because of its steadfast and unfaltering desire for a peaceful settlement and because of the unlimited confidence which the Republic has consistently placed in the Security Council and in its Committee of Good Offices.

It is clear that, whenever there was the faintest chance of bringing about a peaceful settlement, the Republic of Indonesia showed its earnest determination to explore that chance to its ultimate limits. Time and again it has shown itself ready and willing to accept the advice and suggestions of the Committee of Good Offices in the hope that the carnage in Indonesia might be ended. There has been so much yielding on the part of the Republic that there is obvious need for an assurance by the Committee of Good Offices that strong pressure, by such methods as the show of military force and the frequent use of statements almost as threatening as ultimatums, was not ught to bear both on the Committee and on Republican authorities during the course of the negotiations.

I am constrained to make this observation more particularly because of one of the main elements in the truce arrangement. The demarcation line on which the truce arrangement is based does not accord with the Security Council resolution of 1 November 1947 [document S/597]. In that resolution, the Security Council expressly declared that its resolution of 1 August 1947 [document S/459] "should be interpreted as meaning that the use of the armed forces of either party by hostile action to extend its control over territory not occupied by it on 4 August 1947 is inconsistent with the Council's resolution of 1 August".

de part et d'autre, dans laquelle il fallait rechercher la solution de ce problème. Le rapport qui nous est soumis indique clairement que, jusqu'ici, la Commission de bons offices s'est acquittée de ses fonctions avec succès et à bon escient, et j'aimerais associer ma délégation aux félicitations que les orateurs précédents ont exprimées à l'adresse de la Commission de bons offices, qui a mis fin à une vaine destruction de vies humaines et de biens.

Tous, sans exception, nous désirons que les Indonésiens, qui ont lutté pour leur liberté avec tant d'héroïsme, soient en mesure de commencer cette tâche primordiale que représente l'établissement de leurs systèmes politique, économique, social et culturel, sans avoir à gaspiller leur énergie, dont la reconstruction a un besoin si urgent dans les opérations ruineuses qu'implique la guerre. Non moins vif est notre désir de voir les Pays-Bas, qui ont souffert si cruellement durant la dernière guerre, être mis à même de consacrer leurs capitaux et leur main-d'œuvre à leur propre sol et à leur propre reconstruction.

Toutefois, le sentiment de satisfaction que nous éprouvons, à présent que le but le plus immédiat la cessation effective des hostilités — a été atteint, ne doit pas nous faire perdre de vue les circonstances dans lesquelles cet armistice a été négocié. Certes, nous nous félicitons tous de la cessation des hostilités, mais il demeure, et c'est un fait que nous ne devons pas négliger, que ce résultat a surtout été obtenu grâce aux concessions que l'une des parties au différend semble avoir été obligée de faire à tous les stades. La République d'Indonésie a accepté cet armistice au prix d'une série de lourds sacrifices, et ces sacrifices, tant moraux que matériels, elle ne les a consentis que parce qu'elle était fermement résolue à parvenir à un règlement pacifique et qu'elle a constamment éprouvé une confiance illimitée à l'égard du Conseil de sécurité et de sa Commission de bons offices.

Il apparaît clairement ue, chaque feis qu'il existait la moindre chance d'aboutir à un règlement pacifique, la République d'Indonésie s'est montrée ardemment déterminée à en explorer toutes les possibilités jusqu'aux extrêmes limites. A maintes reprises, elle s'est montrée prête à accepter les conseils et les suggestions de la Commission de bons offices, dans l'espoir de voir cesser le carnage en Indonésie. La République a fait tant de concessions, qu'il nous faut manifestement l'assurance, de la part de la Commission de bons offices, que tant la Commission elle-même que les autorités de la République n'ont pas été soumises, au cours des négociations, à une pression intense exercée par des moyens tels que le déploiement de forces militaires et le recours fréquent à des déclarations presque aussi menaçantes que des ultimatums.

C'est surtout l'un des principaux éléments que l'on trouve dans les dispositions de cet armistice qui m'oblige à présenter cette observation. La ligne de démarcation qui est à la base de la convention d'armistice n'est pas conforme à la résolution du Conseil de sécurité en date du ler novembre 1947 [document S/597]. Par cette résolution, le Conseil de sécurité déclare expressément que sa résolution du ler août 1947 [document S/459] « devrait être interprétée comme signifiant que l'emploi des forces armées de l'une ou l'autre des parties, à titre de mesure hostile, pour étendre son contrôle sur un territoire qui n'était pas occupé par elle au 4 août 1947, est incompatible avec la résolution du Conseil du ler août ».

The report of the Consular Commission dated 14 October 1947 showed clearly enough that the so-called "van Mook line", which is now accepted as the demarcation line, "... actually extended in many respects beyond the line of advanced posts [the Dutch had] reached on 4 August ..." Chapter II, paragraph 26 (a) of the report of the Consular Commission [document S/586] is explicit on this point. Nevertheless, it is this demarcation line, which the Government of the Netherlands had fixed unilaterally in pursuance of its own political objectives, which is now accepted as the basis for the present truce agreement; and this line, if made permanent, would cripple the Republic of Indonesia for all time.

What, then, are the positive results which have so far been accomplished? The first result is that we have, of course, the truce agreement, even though it has been brought about by disregarding one of the injunctions of the Security Council. The second result is the enunciation of a series of principles on which the negotiations for the political settlement are to be based. These principles detract substantially from the fundamental position of the Indonesian Republic, and the Republic has agreed to these principles only in the hope that a lasting and just political settlement can be based upon them. Every one of us hopes and trusts that such a lasting and just political settlement will be reached in the not too distant future. But if, unfortunately, such a political settlement is not reached—and it is not only because of undue apprehension or overabundant caution that I am saying this—then it will no longer be possible to hold these principles to be binding on either party.

Appendix XIII of the report, in which the first twelve principles are enunciated, bears the caption "Principles forming an agreed basis for the political discussions"; and appendix VIII of the report is entitled "Six additional principles for the negotiations towards a political settlement It is thus clear that these eighteen principles are just principles, providing a basis for the negotiations for the political settlement which are now pending. If, as we hope, such an agreement is reached, these principles will certainly be binding on both parties; otherwise, these principles lapse and will not operate to the prejudice of either party.

I am drawing particular attention to this point because some of these principles as now enunciated may, in the absence of this clarification, operate to the disadvantage of the Indonesian Republic. I have now in mind more particularly those principles which deal with sovereignty, with the Netherlands Government being made the vehicle of any request from the Indonesian Republic for the continuance of the services of the Committee of Good Offices (appendix VIII), the reduction of armed forces, the restoration of economic activity in the interests of all the constituent parts of Indonesia, and the creation of a sovereign State on a federal basis and of a union between the United States of Indonesia and other parts of the Kingdom of the Netherlands (appendix XIII).

It is reassuring to read in appendix IX the statement of the Committee of Good Offices où la Commission de bons offices déclare que

Le rapport de la Commission consulaire en date du 14 octobre 1947 indiquait de façon suffisamment claire que ce qu'on a appelé la ligne van Mook, laquelle est à présent acceptée comme ligne de démarcation, « ... s'étendait [en fait] dans de nombreux districts au-delà de la ligne des postes avancés [que les Hollandais avaient] atteinte le 4 août... » Le paragraphe 26, a, du chapitre II du rapport de la Commission consulaire [document S/586] est, sur ce point, tout à fait net. Néanmoins, ce qui se trouve maintenant accepté comme base du présent accord de trêve, c'est la ligne de démarcation que le Gouvernement des Pays-Bas a fixée unilatéralement et de façon à servir ses propres fins politiques; si cette ligne était rendue définitive, la République d'Indonésie s'en trouverait paralysée à jamais.

Dans ces conditions, quels sont les résultats concrets qui ont été obtenus jusqu'à présent? Le premier résultat est que nous avons, assurément, cet accord de trêve, encore que l'on y soit parvenu en ne tenant pas compte de l'une des injonctions du Conseil de sécurité. Le second résultat est la déclaration d'une série de principes sur lesquels devront se fonder les négociations entreprises à l'effet de parvenir à l'accord politique. Ces principes s'écartent de manière appréciable de la position fondamentale adoptée par la République d'Indonésie, et si la République les a acceptés, c'est uniquement dans l'espoir qu'ils pourront servir de base à un règlement politique juste et durable. Lous nous espérons et escomptons qu'on parviendra à ce règlement politique juste et durable dans un avenir assez prochain. Mais si, par malheur, on n'y parvenait pas — et ces paroles ne me sont inspirées ni par une appréhension injustifiée ni par une prudence exagérée — il nous serait alors impossible de considérer que ces principes engagent encore l'une ou l'autre des parties.

L'annexe XIII au rapport, qui contient l'énoncé des douze premiers chapitres, porte pour titre « Principes acceptés par les deux parties comme base des négociations politiques »; et l'annexe VIII du rapport s'intitule « Six principes complémentaires pour les négociations en vue d'un règlement politique ». Il est donc clair que ces dix-huit principes ne sont que des principes, qui fournissent une base aux négociations entreprises à l'effet de parvenir à un règlement politique, Si, comme nous l'espérons, on parvient à un accord, ces principes auront assurément force obligatoire à l'égard des deux parties; dans le cas contraire, ces principes deviennent caducs et ne sauraient jouer au détriment d'aucune des deux parties.

Si j'attire tout particulièrement l'attention du Conseil sur ce point, c'est parce que certains de ces principes, tels qu'ils se trouvent énoncés, pourraient, faute de ces éclaircissements, jouer au détriment de la République d'Indonésie. Je pense plus particulièrement à ceux de ces principes qui traitent de la souveraineté et d'après lesquels le Gouvernement des Pays-Bas se trouve être l'agent chargé de transmettre toute demande que la République d'Indonésie pourrait présenter à des fins telles que la continuation des services de la Commission de bons offices (annexe VIII), la réduction des forces armées, la reprise de l'activité économique dans l'intérêt de tous les éléments constitutifs de l'Indonésie et la création d'un Etat souverain sur une base fédérale ainsi que d'une union entre les États-Unis d'Indonésie et les autres territoires du Royaume des Pays-Bas (annexe XIII).

Il est rassurant de se reporter à l'annexe IX,

that "... the eventual acceptance by the parties of the six political principles" there referred to "can in no way change or modify the status of the parties, particularly in relation to the Security Council". I take it that a similar statement could be made regarding the twelve principles in appendix XIII also. Thus the parties to the dispute are fully aware of the implications of the acceptance of these principles and of the strictly limited purposes for which they have been accepted.

The course of negotiations so far has shown that the more reasonable party has been the party which has had to make the greater sacrifice. This inequality in sacrifice was the inevitable result of the fact that the Committee of Good Offices had only very limited powers.

My delegation hopes that the Security Council will not only request the Committee of Good Offices to continue until the Indonesian problem is finally solved, but also will give a clear indication that it will view with favour the adoption by the Committee of a somewhat more flexible procedure so as to enable it to hasten the conclusion of a final settlement. Though there is good reason for sober optimism—I am grateful to the representative of the Netherlands for this phrase—it is not unlikely that different interpretations might arise as regards the eighteen principles, as they arose in regard to the earlier cease-fire order. Since this time the parties will be approaching a final settlement, and one of the parties has already conceded so much, it may be harder to reconcile conflicting interpretations. For the speedy transaction of business, therefore, it will be necessary to enable the Committee of Good Offices at least to settle conflicting interpretations; otherwise even the good work so far accomplished may be imperilled.

In this connexion, my delegation would like to give its support to the eminently reasonable suggestion made by Mr. Justice Kirby at the 247th meeting. Until now, as he has pointed out, the Committee has been adopting the practice of making and publishing suggestions to the parties only after both parties had requested the Committee to do so. As a result of his experience, he is now definitely of the opinion that "the time has now come when the Committee should, after due deliberation and with a full sense of responsibility, make and publish suggestions to the parties to help them in reaching a political sentencent, ... without necessarily waiting for the parties to request them to do so".

This is all the more necessary since, as he has emphasized, the acceptance of the truce plan by the Republic has already placed it at "... a disadvantage and loss which, if allowed to become permanent, would cause it irreparable damage and perhaps make its continued existence as an entity impossible". It is, therefore, the special responsibility of the Security Council to see that the party which has sought justice at its hands is not penalized for the confidence that party has placed in the Security Council.

Further, it is only by enabling the Committee of Good Offices to make and publish its recommendations and suggestions, of its own accord,

« l'acceptation éventuelle par les parties des six principes politiques » de la til est question dans le document « ne peut aucunement changer ou modifier le statut des parties, en particulier par rapport au Conseil de sécurité ». Je présume qu'il serait possible de faire une déclaration du même ordre en ce qui concerne les douze principes énoncés dans l'annexe XIII. De cette façon, les parties au différend sont pleinement conscientes de ce qu'implique l'acceptation de ces principes ainsi que des fins strictement limitées pour lesquelles ils ont été acceptés.

Jusqu'ici, le cours des négociations a montré que le camp le plus raisonnable a été celui qui a dû consentir les plus grands sacrifices. Cette inégalité dans le sacrifice a été l'inévitable conséquence du fait que la Commission de bons offices n'avait que des pouvoirs très limités.

Ma délégation espère que le Conseil de sécurité, non seulement invitera la Commission de bons offices à poursuivre ses travaux jusqu'à ce que la question indonésienne soit définitivement résolue, mais encore qu'il indiquera clairement qu'il serait favorable à l'ado tion par la Commission d'une procédure un peu plus souple, lui permettant de hâter la conclusion d'un règlement définitif. Encore qu'un optimisme mesuré soit assez justifié - je suis reconnaissant au représentant des Pays-Bas d'avoir usé de cette expression — il n'est pas impossible que les dix-huit principes fassent l'objet d'interprétations différentes comme cela s'est produit à propos du premier ordre de cesser le feu. Étant donné que, cette fois, les parties seront sur le point de conclure un accord définitif et que l'une des parties a déjà fait tant de concessions, il pourrait être plus difficile de concilier des interprétations contradictoires. Il sera donc nécessaire, pour assurer la rapidité des négociations, de permettre à la Commission de bons offices de régler à tout le moins les divergences d'interprétation; s'il en allait autrement, l'on risquerait de compromettre jusqu'aux points excellents déjà acquis.

A cet égard, ma délégation voudrait appuyer la suggestion éminemment raisonnable que M. Kirby a présentée au cours de la 247° séance. Ainsi qu'il l'a fait remarquer, la Commission s'en est tenue jusqu'à présent à la procédure consistant à n'adresser aux parties des suggestions et à ne rendre celles-ci publiques qu'après y avoir été invitée par les deux parties. Il a acquis la conviction fondée sur l'expérience que « ... le mon at est venu pour la Commission de bons offices, après en avoir délibéré et en ayant pleinement conscience de ses responsabilités, d'adresser des suggestions aux parties et de les rendre publiques, afin d'aider lesdites parties à arriver à un accord politique, sans attendre nécessairement que toutes deux l'aient priée d'agir de la sorte ».

Cela est d'autant plus nécessaire que, ainsi qu'il l'a souligné, la République, en acceptant le projet d'armistice, a été amenée « ... à accepter ... des inconvénients et des pertes qui, s'ils devaient se prolonger, lui porteraient un préjudice irréparable et risqueraient même de compromettre l'existence de la République d'Indonésie en tant que partie au différend ». Il incombe donc au Conseil de sécurité, comme une responsabilité spéciale, de s'assurer que celle des parties qui lui a demandé justice ne se trouve pas lésée pour lui avoir fait confiance.

De plus, ce n'est qu'en permettant à la Commission de bons offices de faire et de rendre publiques, de son propre chef, ses recommandations that the forces of public opinion may be harnessed to the Security Council's main task of effecting a just settlement. The publication of the Committee's suggestions for settlement will give public opinion an opportunity to judge the merits and reasonableness of the Committee's proposals. In the final analysis, it is free public opinion that makes for democracy, and it cannot be argued that the free play of world public opinion on the issues which are likely to arise can do any damage to the cause which the Security Council has so much at heart.

The representative of the Netherlands, it was very refreshing to note, was not averse to the acceptance of Mr. Justice Kirby's suggestion; he was agreeable to the Committee varying its procedure as may seem expedient in the circumstances "so long as the Committee does not change its character as a committee of good offices" [247th meeting]. The Indian delegation therefore trusts that the Security Council will give some indication of its approval of the suggested change in procedure, so as to enable the Committee of Good Offices to function with greater expedition.

With these remarks, I beg to support the draft resolution submitted by the President, as the representative of Canada, regarding the first interim report of the Committee of Good Offices.

Mr. TSIANG (China): At our 248th meeting, the representative of Indonesia had the following to say at the very beginning of his statement about the work of the Committee of Good Offices: "The Committee has already achieved the first significant success in the history of the United Nations, although that result is not in all respects satisfactory to the Republic of Indonesia."

I note the qualification and I agree with it. I wish, for the moment, to draw the attention of the Security Council to the main proposition in that sentence. That proposition is that in the opinion of the Indonesian delegation, the Committee of Good Offices has already achieved the first significant success in the history of the United Nations.

If any representative seated at the Security Council table might be considered to be the best qualified to pronounce judgment on the handling of this question by the Security Council, I submit it would be the representative of Indonesia. I agree with his statement, and therefore, I wish to begin my statement by expressing the thanks of my delegation and my Government to the Committee of Good Offices. I also wish to thank the Governments of Australia, Belgium and the United States for making available to us the services of Mr. Justice Kirby, Mr. van Zeeland and Mr. Graham.

The Security Council has before it the first interim report of the Committee of Good Offices. A substantial part of the report consists of two items, namely, the truce agreement and the political principles which are to serve as the basis for the final settlement.

In studying the truce agreement, it is my frank opinion that it is nothing more than the acceptance

et suggestions, que l'on pourra rallier les forces de l'opinion publique au profit de la tâche principale que constitue pour le Conseil de sécurité la conclusion d'un règlement équitable. La publication des suggestions aux fins d'un règlement présentées par la Commission donnera à l'opinion publique l'exasion de juger des mérites et du caractère raisonnable des propositions présentées par la Commission. En dernière analyse, c'est une opinion publique libre qui sert la démocratie, et l'on ne saurait prétendre que le libre jeu de l'opinion publique mondiale, à propos des questions qui ne peuvent guère manquer de se présenter, puisse compromettre en quoi que ce soit la cause que le Conseil de sécurité a tant à cœur.

Le représentant des Pays-Bas, il est réconfortant de le noter, ne s'est pas montré hostile à l'acceptation des suggestions présentées par M. Kirby; il a approuvé que la Commission puisse modifier ses méthodes quand les circonstances l'exigent, « tant que la Commission continuera d'être une commission de bons offices » [247e séance]. En conséquence, la délégation de l'Inde est convaincue que le Conseil de sécurité voudra bien indiquer qu'il approuve la modification des méthodes qui a été proposée, de manière à permettre à la Commission de bons offices de s'acquitter de ses fonctions avec plus de célérité.

Ayant fait ces observations, j'ai l'honneur d'appuyer le projet de résolution présenté par le Président en sa qualité de représentant du Canada, et relatif au premier rapport provisoire de la Commission de bons offices.

M. TSIANG (Chine) (traduit de l'anglais): Tout à fait au début de la déclaration qu'il a faite, au cours de la 248e séance, à propos des travaux de la Commission de bons offices, le représentant de l'Indonésie s'est exprimé dans les termes suivants: « La Commission a remporté le premier succès important dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, quoique ce résultat ne soit pas satisfaisant à tous égards pour la République d'Indonésie. »

Je prends acte de la réserve ainsi i ite et sur laquelle je suis d'accord. Je voudrais, pour le moment, attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la proposition principale de cette phrase. Cette proposition dit que, de l'avis de la délégation de l'Indonésie, la Commission de bons offices a remporté le premier succès important dans l'histoire des Nations Unies.

Si l'un des représentants siégeant à la table des délibérations du Conseil de sécurité peut être considéré comme le mieux qualifié pour émettre un jugement sur la façon dont le Conseil a traité cette question, c'est bien, je crois, le représentant de l'Indonésie. J'approuve la déclaration qu'il a faite et, par conséquent, je voudrais au début de ma propre déclaration exprimer à la Commission de bons offices la gratitude de ma délégation et de mon Gouvernement. Je voudrais aussi remercier les Gouvernements de l'Australie, de la Belgique et des États-Unis, qui ont mis à notre disposition les services de M. Kirby, M. van Zeeland et M. Graham.

Le Conseil de sécurité est saisi du premier rapport provisoire de la Commission de bons offices. Une bonne partie de ce rapport comprend deux points, à savoir: la convention d'armistice et les principes politiques qui doivent servir de base au règlement définitif.

J'ai examiné la convention d'armistice et, à franchement parler, elle ne constitue pour moi

TO THE SECOND SE

of a fait accompli; that the factual situation was accomplished mainly by force of arms; and that the use of force, for the most part, was against the direct wishes of the Security Council. The truce agreement was made possible mainly by the concessions of the Indonesian Republic. I have nothing against the agreement, but I wish to point out the process by which that agreement was reached.

The Indonesian Republic evidently had good reasons for accepting that truce agreement. The representative of Indonesia has indicated, indirectly at least, the reasons for that acceptance.

One of the reasons is that the Indonesian Republic is satisfied with the eighteen principles which are to serve as a basis for the political settlement. I think we are agreed that the political principles set forth in the report are the only possible principles to which the Security Council could lend its moral approval. It is a great credit to the authorities of the Netherlands to have also accepted those principles.

I think there is a second reason for the Indonesian Republic's acceptance of the truce. That reason is their faith in the Security Council.

I am sure it is manifest to all the members that while we have done well on this question up to the present moment, much remains to be done. The work ahead of us might be very trying.

I can foresee two possible lines of difficulty. One type of difficulty might arise from diffe nces in the interpretation of the terms of the truce agreement and of the political principles leading to the settlement. In fact, before the fighting began in Indonesia there was an agreement in existence, namely, the so-called Linggadjati Agreement. The war did not start before the existence of the Agreement; the war started after the parties had reached agreement. It started mainly because of difficulties in the interpretation of the Linggadjati Agreement.

We now have eighteen principles, not to mention the terms of the truce. These eighteen principles cover a variety of subjects, some precisely and others not so precisely. It is only natural that differences of interpretation might arise in regard to these principles. That is one possible source of trouble.

There is also another possible source of trouble. I note that in the statement made by the representative of the Netherlands at the 247th meeting, he inserted this paragraph:

"The Netherlands has not, and never has had, any intention of fomenting new political entities, but neither do we wish to stifle popular movements reflecting what lives in the mind of the people."

As it stands, I cannot take any exception to such a statement. But it is not as conclusive as I would have wished. No doubt the Netherlands authorities do not wish to foment or encourage new political entities or separatist movements within the territory of the Indonesian Republic. But at this stage, would it be right for the public

rien de plus que l'acceptation d'un fait accompli; nous nous trouvons en présence d'une situation de fait à laquelle on est parvenu surtout par la force des armes, et l'emploi de la force, dans la plupart des cas, était contraire aux intentions formelles du Conseil de sécurité. Ce sont surtout les concessions faites par la République d'Indonésie qui ont permis de conclure la convention d'armistice. Je n'ai aucune objection à faire à cette convention, mais je veux souligner la façon dont on y est parvenu.

La République d'Indonésie avait évidemment de bonnes raisons pour accepter cette convention d'armistice. Ces raisons, le représentant de l'Indonésie les a indiquées, au moins indirectement.

L'une de ces raisons est que les dix-huit principes qui doivent servir de base au règlement politique conviennent à la République d'Indonésie. Nous sommes d'accord, je crois, pour reconnaître que les principes politiques énoncés dans le rapport sont les seuls auxquels le Conseil de sécurité pouvait apporter son approbation morale. Il est tout à fait à l'honneur des autorités des Pays-Bas qu'elles aussi aient accepté ces principes.

Je crois que la République d'Indonésie avait une deuxième raison d'accepter l'armistice; c'était sa confiance dans le Conseil de sécurité.

Tous les membres du Conseil voient parfaitement, j'en suis certain, que, si nous avons jusqu'ici fait, à ce sujet, une œuvre satisfaisante, il nous reste encore beaucoup à faire. La tâche qui nous attend peut être extrêmement difficile.

Je prévois que les difficultés pourront être de deux ordres. Une première catégorie de difficultés pourrait surgir de divergences dans l'interprétation des termes de la convention d'armistice et des principes politiques qui conduiraient au règlement. En fait, avant le début des hostilités en Indonésie, il existait un accord dit Accord de Linggadjati¹. Ce n'est pas après la conclusion de cet accord que la guerre a commencé. La guerre a commencé après que les parties furent parvenues à un accord. Si elle a commencé, c'est bien surtout grâce aux difficultés d'interprétation de l'Accord de Linggadjati.

Nous nous trouvons maintenant en face de dix-huit principes, non compris les termes de la convention d'armistice. Ces dix-huit principes traitent nombre de sujets, avec plus ou moins de précision. Il est tout naturel que ces principes puissent donner lieu à des divergences d'interprétation. Voilà peut-être une première source de difficultés.

Il peut y en avoir encore une autre. Je relève, dans la déclaration du représentant des Pays-Bas à la 247° séance, le passage suivant:

« Les Pays-Bas n'ont pas et n'ont jamais eu l'intention de provoquer la création de nouveaux groupements politiques, mais nous ne voulons pas non plus étouffer les mouvements populaires qui traduisent les aspirations des peuples. »

Dans l'état actuel des choses, je ne pourrais reprocher quoi que ce soit à une telle déclaration. Toutefois, elle n'est pas aussi décisive que je l'aurais souhaité. Sans aucun doute, les autorités néerlandaises n'ont pas l'intention de provoquer ou d'encourager de nouveaux groupements politiques ou mouvements séparatistes sur le territoire

¹ See The Political Events in the Republic of Indonesia, Netherlands Information Bureau, New York, page 34.

¹ Voir The Political Events in the Republic of Indonesia, publié par le Bureau d'information des Pays-Bas, New-York, page 34.

authorities to permit a popular movement materializing in a separatist regime before the plebiscite takes place? If such a development should occur, the authorities might say that they were not responsible and that it was popular; but, nevertheless, I would regard that as both dangerous and unfair. It seems obvious to me that, from this moment on, all public authority in Indonesia should see to it that a popular movement shall materialize only in and through the plebiscite. There should be no other materialization before the plebiscite. Therefore, that is a second possible source of difficulty in the implementation of these principles.

The Indonesian delegation has generously acknowledged the services of the Security Council and the services of the Committee of Good Offices. It has made only one request of us; that is, that the authority of our Committee of Good Offices might be strengthened. My delegation feels that this request of the Indonesian delegation is a reasonable and a natural request, and we wish very much to see it, if possible, complied with in our resolution.

The draft resolution which the President proposed in the name of the Canadian delegation is satisfactory to my delegation so far as it goes. However, we find that it does not go far enough. We should like to see it strengthened in two respects. In the first place, it seems to us that the suggestion of Mr. Justice Kirby might well be incorporated or given due recognition in this draft resolution. It seems to us reasonable and helpful to authorize the Committee of Good Offices to make positive suggestions to the two parties, and to have those suggestions published by the decision of the Committee. In this day, I do not see any reason why any international authority, such as the Committee of Good Offices, should be prevented from making use of public discussion and the moral authority of public opinion. That is one direction in which I should like to see this draft resolution strengthened.

Then there is another direction in which my delegation would like to see this draft resolution strengthened. As I said a moment ago, the most likely source of trouble is differences in the interpretation of the principles. In my opinion, if such differences should arise, it would be very helpful indeed if the Committee of Good Offices were authorized to arbitrate. I am not saying that the Committee should be authorized to set up new political principles, or to arbitrate on the principles. I am suggesting only that the Committee should be authorized to arbitrate with regard to differences in the interpretation of the principles already accepted by both parties.

The Security Council, in considering the Indonesian question, has, on the whole, maintained considerable harmony, and I should be the last person to spoil that harmony. While at this point I do not wish to put in formal amendments to the draft resolution submitted by the Canadian delegation, especially since the President already has told us that this draft resolution received the previous acceptance of both delegations, I would request the Security Council to consider, merely

de la République d'Indonésie. Pourtant, serait-il juste, au point où en sont les choses, que les pouvoirs publics permissent à un mouvement populaire de prendre corps sous forme d'un régime séparatiste avant que le plébiscite ait lieu? Si les choses devaient prendre ce cours, les autorités pourraient dire qu'elles n'en sont pas responsables et qu'il s'agit d'un mouvement populaire; néanmoins, cela me paraîtrait à la fois dangereux et de mauvaise foi. Il me paraît évident que tous les pouvoirs publics d'Indonésie devraient, dès ce moment même, faire en sorte que tout mouvement populaire ne puisse prendre corps que dans le plé. biscite ou par le plébiscite. Il ne doit pas y avoir d'autre aboutissement avant le plébiscite. Voilà donc peut-être une deuxième source de difficultés lors de la mise en œuvre de ces principes.

La délégation d'Indonésie a généreusement reconnu les services du Conseil de sécurité et ceux de la Commission de bons offices. Elle ne nous a adressé qu'une demande et c'est de voir renforcer l'autorité de la Commission de bons offices. Ma délégation estime que cette demande de la délégation d'Indonésie est raisonnable et tout à fait naturelle et nous désirons vivement que notre résolution y donne satisfaction si cela est possible.

Le projet de résolution que le Président a présenté au nom de la délégation du Canada convient à ma délégation au moins pour ce qu'il exprime. Toutefois, nous estimons qu'il ne va pas assez loin. Nous voudrions le voir renforcer sur deux points. En premier lieu, il nous paraît que ce projet de résolution pourrait parfaitement inclure la suggestion présentée par M. Kirby ou en tenir compte. Il nous paraît qu'il serait raisonnable et utile d'autoriser la Commission de bons offices à adresser des suggestions concrètes aux deux parties et à décider de les faire publier. Actuellement, je ne vois pas de raison pour qu'une autorité internationale quelle qu'elle soit — telle que la Commission de bons offices — ait à s'abstenir de recourir aux discussions en public et à l'autorité morale de l'opinion publique. Voilà un point sur lequel j'aimerais voir renforcer ce projet de résolution.

Il est encore un autre point sur lequel ma délégation aimerait voir renforcer ce projet de résolution. Ainsi que je l'ai dit il y a quelques minutes, ce sont les divergences dans l'interprétation des principes qui risquent le plus d'être une source de difficultés. A mon avis, si de telles divergences venaient à se présenter, il serait très utile que la Commission de bons offices eût le pouvoir d'arbitrer. Je ne prétends pas voir donner à la Commission le pouvoir d'énoncer de nouveaux principes politiques ou de trancher les questions de principes. Je suggère seulement que la Commission ait pouvoir d'arbitrage en ce qui concerne des divergences d'interprétation relatives aux principes déjà acceptés par les deux parties.

Je serais le dernier à vouloir compromettre l'harmonie que le Conseil de sécurité a réussi à conserver en général, au cours de son examen de la question indonésienne. Au point où nous en sommes, je ne voudrais pas présenter d'amende-ments formels au projet de résolution soumis par la délégation du Canada, d'autant moins que le Président nous a déjà fait savoir que ce projet a reçu l'agrément préalable des deux délégations; Je voudrais cependant prier le Conseil de sécurité as a question of political wisdom, whether the d'examiner, simplement à titre de sagesse politique, two suggestions I have just made should not be si les deux suggestions que je viens de présenter ne

100000

incorporated in the draft resolution submitted by the Canadian delegation.

Mr. Parodi (France) (translated from French): When the Security Council began its examination of the Indonesian question, the first result was an appeal addressed to both parties calling upon them to cease fire. The appeal did not go unheard—in itself a most important result—and was, generally speaking, respected. Troop movements were stopped, and one may say that in general the appeal was heeded. But we found after some time that, although the appeal as a whole was observed, there were, because of the absence of a hard and fast line between the opposing armies, encounters and skirmishes which created a situation which was still dangerous and might possibly compromise the result we sought.

In these circumstances the Security Council intervened again. After discussions which I need not recall, we proposed to both parties that they should accept the services of a committee of good offices. We set up the Committee, and it worked.

The Committee of Good Offices has sent us its first report. The report makes it clear that the Committee has obtained an armistice which consolidates, I think finally, the cease-fire orders given. More than that, it has made it possible to establish a number of principles in the light of which the final settlement of the situation must now be worked out.

These results, like all results, can of course be interpreted in different ways according to one's point of view. If they are considered from the point of view of the maintenance of peace, and the re-establishment of international order and good relations among nations, there can be no doubt that only one interpretation is possible: the results are extremely satisfactory and we may congratulate ourselves on them.

The representative of China recalled a moment ago the statement of the representative of Indonesia, from which it was clear now satisfactory these results were. I may add that the results come at an opportune moment for us, when we have so many thorny problems before us, for which we may well wonder what satisfactory solutions we will be able to find.

I think we can draw certain lessons from the results we have achieved. I will try to indicate what these are.

The first is that the valuable work of the Committee has been made possible by the goodwill of the parties. They have already been thanked for this, but we should certainly thank them again.

The results have been chiefly due to the efficient work of the Committee and the authority it carried. On future occasions, we should bear in mind the precedent that has been created and remember that the bodies which we set up have a chance of doing genuinely useful work when they are composed of really eminent men, capable, through their experience of affairs and their moral authority, of making a real effort to bring the parties together and settle their differences, and of bringing moral pressure to bear upon them, if need be.

devraient pas être incorporées au projet de résolution soumis par la délégation du Canada.

M. PARODI (France): Lorsque le Conseil de sécurité a abordé l'examen de l'affaire d'Indonésie, il a abouti à un premier résultat sous la forme d'un appel adressé aux deux parties et les invitant à cesser le feu. Cet appel a été entendu, ce qui était déjà un résultat très important de notre action, et, dans son ensemble, il a été respecté. Les mouvements de troupes ont été arrêtés et l'on peut dire qu'en général cet appel a été entendu. Mais nous avons constaté, au bout d'un certain temps que, si l'appel avait été entendu dans son ensemble, il se produisait encore, par suite de l'enchevêtrement des troupes des deux côtés, des rencontres, des escarmouches, qui créaient une situation demeurant dangereuse et pouvant éventuellement remettre en question le résultat que nous désirions.

C'est dans ces conditions que le Conseil de sécurité est intervenu de nouveau. Après les discussions que je crois inutile de rappeler, nous avons proposé aux deux parties d'accepter l'intervention d'une commission de bons offices. Nous avons constitué celle-ci et elle a fonctionné.

La Commission de bons offices nous a saisis d'un premier rapport. Celui-ci fait apparaître que la Commission a obtenu la conclusion d'un armistice qui consolide définitivement, je pense, les ordres donnés en vue d'arrêter les hostilités et qui fait davantage: il a permis de dégager un certain nombre de principes d'après lesquels doit maintenant être établi le règlement définitif de la situation.

Ces résultats peuvent être, sans doute, comme tous les résultats, interprétés de différentes manières, suivant le point de vue dont on les envisage. Si on les envisage du point de vue du maintien de la paix, du rétablissement de l'ordre international et des bonnes relations entre peuples, il n'est pas douteux qu'il n'y a pas deux interprétations possibles: ces résultats sont extrêmement satisfaisants et nous devons nous en féliciter.

Le représentant de la Chine rappelait il y a quelques instants les paroles qu'avait prononcées le représentant de l'Indonésie et par lesquelles il faisait apparaître combien ces résultats étaient satisfaisants. J'ajouterai que de tels résultats viennent à un moment utile pour nous, alors que nous avons devant nous tant de tâches si difficiles à propos desquelles nous pouvons nous demander quelles solutions satisfaisantes il nous sera possible de dégager.

Des résultats que nous avons obtenus il me semble que nous pouvons tirer un certain nombre d'enseignements. Je vais m'efforcer de les faire ressortir.

Le premier de ces enseignements est que le travail utile de la Commission a été obtenu grâce à la bonne volonté des parties en présence. Nous devons certainement, comme on l'a déjà fait, les remercier l'une et l'autre.

Les résultats obtenus sont dus, principalement, à l'efficacité du travail de la Commission et à l'autorité de celle-ci. Nous devrons, à l'avenir, retenir le précédent qui vient d'être créé et nous rappeler que les organes que nous instituons ont chance de faire un travail vraiment utile lorsqu'ils sont composés d'hommes très éminents, capables, par leur expérience des choses et par leur autorité morale, d'exercer sur les parties en présence un véritable effort de conciliation et de rapprochement et d'exercer sur elles, éventuellement, une pression morale.

The second lesson is that the Committee has achieved these results through going to work in a very prudent manner. When we addressed an appeal to the parties, when we set up a committee which was not a committee of arbitration but merely a committee of good offices, we adopted a course which was not the course desired by every member of the Security Council. It was not the most extreme course nor the most spectacular; it was the most prudent and the one which best considered the work in hand and the susceptibilities of both parties. I am justified in saying that the results brought before us today confirm that this method was, in fact, the best and that it has shown itself to be the most effective.

There are other cases. We have adopted in this Council resolutions that have been more extreme. We know that it is not always the most extreme resolutions that accomplish most and produce the roost substantial results.

I think, moreover, that we must deduce a certain number of practical conclusions from our experience. They may be summed up in an idea which is so simple that I almost apologize for stating it. Since we have arrived at a method of work which has shown itself effective, since the Committee is following a course which is clearly leading to results, the best thing we can do at the present stage of our work is to continue to use that method and to follow that course. This idea seems to me to be the simplest good sense. It means, I should say, that the Committee of Good Offices should be confirmed in the mission we gave it, in the form in which it was given. We must try to back the Committee's authority with the moral authority of the Security Council itself, and we must do so without changing the character of the mission with which the Committee of Good Offices was entrusted. The course which has been followed has been proved to be profitable; there is at the moment no good reason for departing from it.

Would we be justified in interfering with the Committee's methods of work? The suggestion has been made, by the Australian member of the Committee in particular, that we should do so, and his suggestions have been taken up here by some of our colleagues. I should like to say a word on them myself.

The first of the proposals was that the Committee of Good Offices should be empowered to put forward suggestions of its own accord. If I understand the proposal correctly, it refers to another very prudent procedure which the Committee of Good Offices has itself chosen to adopt: that before formulating anything which could be called a suggestion, it would first consult both parties and see how the land lay to avoid formulating its proposals—making them actual suggestions—before finding out whether they were acceptable. The method followed by the Committee has borne fruit precisely because it has been cautious. It may, of course, be desirable for the Committee to proceed in a different way in future, but I do not see anything in its terms of reference, nor in its capacity as a committee of good offices, to prevent it from making suggestions. It can do so tomorrow if it sees fit. If it has not done so hitherto, the reason is that it has preferred another method. I presume that the Australian member of the Committee, before coming here, discussed the matter with his colleagues, and

La seconde conclusion est que la Commission a obtenu ces résultats sur la base de méthodes de travail extrêmement prudentes. Lorsque nous avons adressé un appel aux parties, lorsque nous avons constitué une commission qui était non pas une commission d'arbitrage, mais seulement une commission de bons offices, nous avons pris ici une voie qui n'était pas celle que souhaitaient tous les membres du Conseil de sécurité. Ce n'était pas la voie la plus extrême ni la plus spectaculaire; c'était la voie la plus prudente, la plus respectueuse du travail à faire, des susceptibilités des deux parties. J'ai le droit de constater que les résultats qui nous sont apportés aujourd'hui confirment que cette méthode était, en définitive, la meilleure, et qu'elle s'est révélée la plus efficace.

Il y a d'autres cas. Nous avons adopté ici des résolutions plus extrêmes. Nous savons que celles-ci ne sont pas toujours celles qui reçoivent l'accomplissement le plus réel et qui conduisent aux résultats les plus véritables.

Je pense encore que nous devons, de l'expérience faite, tirer un certain nombre de conséquences pratiques. Celles-ci se résumer idée si simple que je m'excuse presque de la formuler: du moment que nous avons exprimé une méthode de travail qui s'est révélée efficace, du moment que la Commission s'est engagée dans une voie qui se révèle fructueuse, ce que nous pouvons faire de mieux, au stade actuel de nos travaux, c'est de continuer cette méthode et de poursuivre dans cette voie. Cette idée me paraît conforme au simple bon sens. Elle conduit, me semble-t-il, à ceci: la Commission de bons offices doit être confirmée dans la tâche que nous lui avons donnée, et telle que nous la lui avons donnée. Nous devons nous efforcer d'appuyer l'autorité de cette Commission de la propre autorité morale du Conseil de sécurité, et nous devons le faire sans changer le caractère de la mission dont la Commission de bons offices a été chargée. La voie suivie s'est révélée profitable; il n'y a actuellement aucune raison valable d'en

Serions-nous davantage fondés à intervenir dans les méthodes de travail de la Commission? La suggestion nous en a été faite, notamment par le membre australien de la Commission, et les suggestions qu'il a présentées ont été reprises ici par certains de nos collègues. Je voudrais les examiner à mon tour.

Le première des propositions faites tendrait à œ que la Commission de bons offices soit investie du pouvoir de faire, elle-même, des suggestions. Si j'ai bien compris, cela se réfère à une autre méthode de travail, très prudente, que la Commission de bons offices a choisi elle-même de suivre: avant de formuler des suggestions proprement dites, elle aurait d'abord à consulter les deux parties, à tâter le terrain, pour ne donner de forme précise à ses propositions — une forme de véritables suggestions — qu'après s'être rendu compte que ces propositions sont acceptables. La méthode qu'a suivie la Commission s'est révélée fructueuse en raison même de sa prudence. Sans doute, il peut se faire que, demain, la Commission ait intérêt à procéder autrement, mais je ne vois rien, dans le mandat qui lui a été donné et dans l'idée même de commission de bons offices, qui s'oppose à ce qu'une telle commission fasse des suggestions. Elle peut le faire demain si elle l'estime utile. Si elle ne l'a pas fait jusqu'ici, c'est parce qu'elle a préféré une autre méthode, et je suppose que le membre australien de la Commission, avant de that he brought the matter before us today because the other members of the Committee did not agree that they should proceed in the way he indicated.

It seems to me that the only thing for us to do is to leave the Committee absolutely free to go on determining its own methods of work. If it should in future consider that it ought to follow a method other than the one it has followed hitherto, the Australian member of the Committee will be able to propose it and the Committee will consider it. I do not, however, think that the Security Council ought to intervene in any way in the choice of a method of work which has been shown to be elective by laying down to the Committee a method other than the one it has itself chosen, especially as that would, as I have said before, be a matter of advising the Committee to adopt a procedure which it is already perfectly entitled to use.

Another suggestion has been made that the Committee of Good Offices should not only make suggestions but should publish them. The Committee of Good Offices already has one means of publishing its suggestions: it can bring them before the Security Council, the proceedings of which, being public, will afford all the publicity desired and an appeal to world public opinion if necessary. We may, I repeat, find ourselves at any time faced by circumstances, such as resistance by one of the parties, which would justify this course of action. As far, however, as we can judge by the results achieved by the Committee, we are in quite a different position. The situation is that the two parties, as I said a moment ago and as other speakers said before me, have made the effort towards that conciliation which is necessary to bring them together. In these circumstances I think that we would run a grave risk of spoiling the whole future work of the Committee if we were to press upon it this public and spectacular way of procedure, which in many cases, and particularly when the situation calls for compromise, can only interfere with the work instead of making it easier and helping it on.

When the stage of appealing to world public opinion is reached, that means—let me say it again—that the stage of compromise between the two sides has been abandoned and an effort is being made to bring pressure to bear. That is not the atmosphere in which the Committee has achieved results. We ought therefore leave the Committee as long as possible, if its work is to succeed, at the stage of conciliation, where it has made such valuable progress, and not interfere in its methods of work. If we did anything else, I should personally be afraid, and the result would in fact be, that instead of increasing our authority in regard to the Committee's work and making that work easier, we should be making it—and there is an immense amount still to be done-much more difficult.

I must at this point refer with regret to the speeches of some of our colleagues who tried to discover which side had made more concessions in the agreement which has been reached. I do not think that is a very fruitful way of considering the report before us. Moreover, I do not myself think that the balance of concessions has been venir ici, a échangé ses vues avec ses collègues et que, s'il nous en saisit aujourd'hui, c'est vraisemblablement parce que les autres membres de la Commission n'ont pas été d'avis qu'il y ait lieu de procéder comme il l'indiquait.

Nous n'avons, me semble-t-il, qu'une seule chose à faire: laisser la Commission entièrement libre de continuer à fixer ses méthodes de travail. Si, demain, elle estime devoir suivre une méthode autre que celle à laquelle elle s'était arrêtée jusque-là, le membre australien de la Commission pourra le proposer et la Commission appréciera. Mais je ne vois pas que le Conseil de sécurité doive intervenir d'une manière quelconque dans le choix d'une méthode de travail qui s'est révélée efficace, pour dicter à la Commission une méthode autre que celle qu'elle a choisie, alors surtout qu'il s'agirait, je le dis encore une fois, de conseiller à la Commission une procédure qu'elle est parfaitement libre d'employer dès maintenant.

On a fait une autre suggestion; celle-ci tend non seulement à ce que la Commission de bons offices fasse des suggestions, mais à ce qu'elle les rende publiques. La Commission de bons offices a toujours un moyen de rendre publiques ses suggestions: c'est d'en saisir le Conseil de sécurité, dont la procédure, elle-même publique, assurera toute la publicité désirée, ainsi que l'appel à l'opinion publique du monde si cet appel est nécessaire. Il peut se faire, je le répète encore une fois, que demain, nous nous trouvions en face de circonstances — résistance de l'une des deux parties en présence, par exemple — qui justifient cette manière de faire. Mais, pour autant que nous puissions en juger par les résultats obtenus par la Commission, nous sommes sur un terrain très différent de celui-là. Nous sommes sur un terrain où les deux parties — comme je le rappelais tout à l'heure, et ainsi qu'il a été fait avant moi - ont fait l'effort de conciliation nécessaire pour un rapprochement. Dans ces conditions, je crois que nous risquerions simplement de gâter tout le travail futur de la Commission, en la poussant dans cette voie de la publicité et du spectaculaire qui, dans beaucoup de cas, et précisément lorsque l'on se trouve sur le terrain des compromis, ne peut que gâcher le travail au lieu de le faciliter et de le faire progresser.

Lorsqu'on en sera à la question d'un appel à l'opinion publique du monde, cela signifiera, soit dit encore une fois, que l'on ne sera plus sur le terrain des compromis des deux côtés et que l'on cherchera à faire pression. Et ce n'est pas sur ce terrain que la Commission a obtenu des résultats. Nous devons donc la laisser — le plus longtemps possible, pour le succès de ses travaux sur le terrain de la conciliation où elle a progressé d'une manière si heureuse, et ne pas intervenir dans ses méthodes intérieures de travail. Si nous agissons autrement, je craindrais pour ma part, c'en serait la conséquence, qu'au lieu d'appuyer notre autorité en ce qui concerne le travail de la Commission, et de faciliter celui-ci, nous ne le rendions — et ce qui reste à faire est énorme beaucoup plus compliqué.

Ici, je me permettrai de relever, avec l'expression d'un regret, les déclarations de certains de nos collègues tendant à rechercher qui, dans l'accord intervenu, a fait le plus de concessions. Je ne crois pas que ce soit là une méthode très fructueuse pour l'examen du rapport qui nous est soumis. Personnellement d'ailleurs, je ne suis pas d'avis accurately or fairly established. It left out of que l'interprétation donnée de l'équilibre des conaccount altogether the fact that, in complying with our original appeal to cease hostilities, those who made the greater concession were certainly those whose troops were advancing. I apologize for this observation, particularly to the representative of the Indonesian Republic. I only recali the matter because I want to reinstate what I consider to be a balanced view of the facts. I will say once again that I do not think it would serve a useful purpose to study the report in this way.

The conclusion I have reached is in complete agreement with the draft resolution which the President of the Security Council has drawn up and has had circulated to us. In my opinion this is the only text which fully reinforces the authority of the Committee; that is all we can do without running the risk of impairing its work. In particular, I hope that this draft resolution is adopted without being complicated by amendments which might reopen old discussions which we have happily left behind and the results of which have shown that we can well afford to avoid reopening

For my part, therefore, I declare myself strongly in favour of the draft resolution which the Canadian representative has put forward.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): The members of the Security Council will no doubt remember that, when this question first came before them in its present form last summer, I had to express, on behalf of my Government, serious doubts as to the functions and the powers of the Security Council in this matter [195th meeting]. The Security Council nevertheless sponsored a certain procedure, which has been followed. In the light of the report now before the Security Council, I may say that, although I had some doubts as to the likelihood that that procedure would succeed, I must now confess that, to that extent, I was wrong. The report shows a marked success, on which I think everybody concerned is to be congratulated. The distinguished members of the Committee of Good Offices have discharged their function with great wisdom and discretion, and to them great credit is due. Very great credit, of course, is also due to the parties themselves, who have accepted this procedure of conciliation and whose efforts on both sides have contributed to the good result which the Security Council now has before it.

I am not discouraged at hearing one of the parties observe that it does not find the report satisfactory in all respects. That is, unfortunately, one feature of a compromise result: both parties which have been in dispute in certain matters cannot attain all that they wish. However, I think we can consider that the results achieved by this procedure, in the matter of the truce and in the matter of the political principles which will form the basis of the ultimate settlement, are entirely satisfactory.

I should now like to touch on certain points which have been made by other speakers. At the 247th meeting the Australian member of the Committee of Good Offices suggested a practical | Commission de bons offices a proposé pour la

cessions soit exacte et juste; car on a simplement négligé le fait que, répondant à notre appel initial en faveur de l'arrêt des hostilités, ceux qui ont fait la plus grande concession en acceptant cet arrêt étaient certainement ceux dont les troupes avançaient. Je m'excuse de faire cette remarque je m'en excuse en particulier auprès du représentant de la République d'Indonésie. Par ce rappel, j'ai simplement désiré rétablir une interprétation des faits que je considère comme équilibrée. Encore une fois, il ne me semble pas que nous ayons intérêt à nous engager dans cette voie de l'appréciation du rapport.

La conclusion à laquelle j'arrive est entièrement dans le sens du projet de résolution que le Président du Conseil de sécurité a bien voulu établir et nous faire distribuer. A mon avis, ce texte est le seul qui renforce complètement l'autorité de la Commission: c'est tout ce que nous pouvons faire sans risquer de corapromettre son travail. En particulier, je souhaiterais que l'adoption de ce projet de résolution ne fût pas compliquée par des amendements qui risqueraient d'ouvrir à nouveau entre nous de vieilles discussions dont nous avons heureusement dépassé le stade et dont le résultat a montré que nous pouvions nous dispenser de les rouvrir.

Je me prononcerai donc, en ce qui me concerne, très fermement en faveur du projet de résolution que le représentant du Canada a bien voulu nous soumettre.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): Les membres du Conseil de sécurité se rappelleront probablement que, lorsque cette question leur a été soumise pour la première fois, l'été dernier, sous sa forme actuelle, il m'a fallu, d'ordre de mon Gouvernement, exprimer des doutes très sérieux quant aux fonctions et aux pouvoirs du Conseil de sécurité en ce qui concerne cette question [195e séance]. Néanmoins, le Conseil de sécurité s'est fait l'avocat d'une certaine procédure, qui a été suivie. D'après le rapport présentement soumis au Conseil de sécurité, je dois avouer que je m'étais trompé lorsque j'éprouvais quelque doute sur les chances de succès de cette procédure. Le rapport est une véritable réussite dont j'estime qu'il convient de féliciter tous ceux qui s'en sont occupés. Les personnalités éminentes membres de la Commission de bons offices se sont acquittées de leurs fonctions avec beaucoup de sagesse et de prudence, et cela leur fait le plus grand honneur. Bien entendu, cela fait également grand honneur aux parties ellesmêmes, qui ont accepté cette procédure de conciliation et dont les efforts, de part et d'autre, ont contribué au résultat excellent que les membres du Conseil ont maintenant sous les yeux.

Je ne me décourage pas d'entendre l'une des parties déclarer que le rapport ne lui convient pas à tous les égards. Cela est malheureusement la caractéristique des résultats d'un compromis: quand deux parties ont eu un différend sur certaines questions, elles ne sauraient toutes deux obtenir tout ce qu'elles désirent. Cependant, j'estime que nous pouvons considérer comme tout à fait satisfaisants les résultats que cette procédure a permis d'obtenir, en ce qui concerne tant l'armistice que la question des principes politiques qui constitueront la base du règlement définitif.

Je voudrais à présent aborder certains points qui ont été soulevés par d'autres orateurs. Au cours de la 247e séance, le membre australien de la change in the Committee's procedure vhich seems to me to be entirely to the good. He suggested that the Committee should be at liberty, if it wished, to make and publish suggestions to the two parties without having to wait to be requested to do so by both of them. I confess that I do not quite know why the Committee, up to this point, should have considered itself subject to any such limitation. So far as I am concerned, however, I think that that limitation certainly ought to be removed, and I understand that the two parties share that belief.

That suggestion was taken up by the representative of China, who proposed today, if I understood him aright, that some insertion should be made in the draft resolution to give effect to Mr. Justice Kirby's suggestion. I should have thought that that was unnecessary. The original draft resolution, I think, contained no detailed instructions to the Committee as to how it was to do its work; and I should have thought that, if the members of the Security Council and the two parties express their agreement with the idea which has been put forward by Mr. Justice Kirby, that would be quite sufficient guidance to the Committee.

The representative of China, I think, made another suggestion: that there should be a further insertion in the draft resolution directing that in the future, in cases of disputed interpretation of the principles or of the truce conditions, care Committee should have some sort of arbitral function. I think I should be opposed to that. In the first place, I think it is unnecessary to put that provision into the draft resolution; I do not think it would be useful. If two or more parties to a dispute can agree among themselves to refer any matter to arbitration, nobody can stop them from doing so, and certainly the Security Council would not wish to stop them. I think it is equally true on the other side, however, that the Security Council cannot oblige parties to a dispute to submit any matter to arbitration. Therefore, I think that nothing would really be gained by inserting any provision of that kind. I have not seen any specific text in that connexion submitted by the representative of China, but I cannot think that there is really any need for inserting a provision to that effect. Indeed, I think there would be one grave drawback to such a procedure: if the Committee were constantly to be called upon to give verdicts against one side or the other, it would obviously lose the character which it has enjoyed so far, and which it has put to such good use, of having the confidence of both sides.

I am therefore wholly in favour of the draft resolution as it stands. I can only express the hope that, in its future work, the Committee will meet with as great a measure of success as is shown by the report which is now before the Security Council. It is quite true, as the representative of China has said, that a great deal remains to be done. This report is only a milestone on the road, but it seems to me that it is a milestone set at the top of a rather long and difficult hill, and I hope that our road in the future will carry us over more level and more pleasant country.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (translated from Russian): A number of representatives would like the discussion to be in the nature of a eulogy of the work of the

procédure de la Commission une modification d'ordre pratique qui me paraît excellente. Il a proposé que la Commission ait la faculté, si elle le désire, d'adresser et de rendre publiques des suggestions aux deux parties sans être obligée d'attendre que l'une ou l'autre des parties l'y ait invitée. J'avoue ne pas savoir très bien pourquoi la Commission a estimé jusqu'ici qu'elle était assujettie à cette condition. Mais, quant à moi, j'estime que cette restriction devrait être supprimée et je crois comprendre que les deux parties partagent cette opinion.

Cette suggestion a été reprise par le représentant de la Chine, qui a proposé aujourd'hui, si je l'ai bien compris, que l'on ajoute quelque chose au projet de résolution, afin de donner suite à la suggestion présentée par M. Kirby. J'aurais pensé que cela n'était pas nécessaire. Le projet de résolution primitif, je crois, ne contenait à l'intention de la Commission aucune instruction détaillée sur la manière dont elle devait procéder à ses travaux; j'aurais pensé que, si les membres du Conseil de sécurité ainsi que les deux parties en cause se déclaraient partisans de l'idée suggérée par M. Kirby, ce fait devrait constituer pour la Commission une indication suffisante.

Je crois que le représentant de la Chine a présenté une autre suggestion, selon laquelle le projet de résolution devrait encore contenir une clause prescrivant que, désormais, dans le cas où il y aurait contestation au sujet des principes ou des conditions d'armistice, la Commission devrait être investie d'une sorte de pouvoir d'arbitrage. Je pense devoir m'y opposer. En premier lieu, j'estime qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter cette clause au projet de résolution; je ne crois pas que cela puisse être utile. Quand deux ou plusieurs parties à un différend arrivent à convenir de soumettre à un arbitrage une question quelle qu'elle soit, personne ne peut les en empêcher, et assurément le Conseil de sécurité ne voudrait pas les en empêcher. D'autre part, il me paraît également vrai que le Conseil de sécurité ne peut obliger des parties à un différend à soumettre à un arbitrage quelque question que ce soit. J'estime donc qu'il n'y aurait aucun avantage à ajouter une clause de cet ordre. Je n'ai pas vu de texte concret fourni par le représentant de la Chine à ce sujet, mais je ne puis croire qu'il soit vraiment nécessaire d'ajouter une clause à cet effet. En vérité, une telle procédure, à mon avis, comporterait un grave inconvénient: si la Commission se trouvait constamment invitée à prononcer des verdicts contre l'une ou l'autre des parties, il est évident qu'elle perdrait la réputation dont elle a joui jusqu'à présent, à savoir de posséder la confiance des deux parties, confiance dont elle a fait si bon usage.

Je suis donc tout à fait partisan du projet de résolution, sous sa forme actuelle. Je ne puis qu'exprimer l'espoir de voir la Commission, au cours de ses travaux futurs, remporter autant de succès que l'indique le rapport présentement soumis au Conseil de sécurité. Comme l'a dit le représentant de la Chine, il est bien vrai qu'il reste beaucoup à faire. Ce rapport ne représente qu'une étape de la route à parcourir, mais il me semble que cette étape marque le sommet d'une montée plutôt longue et difficile, et j'espère qu'à l'avenir notre route nous mènera à travers un paysage moins escarpé et plus plaisant.

M. TARASSENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (traduit du russe): Plusieurs représentants voudraient que la discussion assume le caractère d'un panégyrique des travaux de la

Committee of Good Offices, and also of the agreement concluded as being the height of wisdom and equally satisfactory to both sides—in other words to have "the wolves fed and yet the sheep safe". They are, of course, prepared to do everything within their power to make sure that the discussion does not deviate from this plan which has been prepared in advance. I must warn the members of the Council, however, that I do not intend to follow such a plan in discussing this question.

In connexion with the Security Council's discussion of this question, related to the present events, I wish to remind the Council that a very considerable length of time has passed since the Ukrainian SSR first brought this matter before the Security Council¹, and that in spite of this, the situation in Indonesia has not only not improved but has, on the contrary, deteriorated.

As early as January 1946 the Government of the Ukrainian SSR drew the Security Council's attention to the situation which had arisen as a result of joint military action by Japanese, United Kingdom and Netherlands armed forces against the Indonesian people, whose only wish was to shape their own fate and to establish their own form of government. The Government of the Ukrainian SSR considered that the interference by United Kingdom armed forces in Indonesian domestic affairs, and, still more, the use of Japanese troops against the Indonesian people who had suffered so much under the scourge of Japanese occupation, was the most flagrant violation of the fundamental principles of the Charter of the United Nations, and that the situation which had arisen in Indonesia as a result of such interference constituted a threat to international peace and security.

At that time the delegation of the Ukrainian SSR drew the Security Council's attention to the situation which had arisen in Indonesia, requesting it to institute the necessary investigations and to take the measures provided for under the Charter to correct the situation which had developed. The delegation of the Ukrainian SSR thought that the best way of settling the Indonesian question would be for the Security Council to set up a special commission to investigate the situation on the spot and to restore peace. Unfortunately, the Security Council did not then agree to the proposal of the Ukrainian SSR and the Indonesian question remained unsolved. The blame for this lies primarily with the colonial Powers which based their position during the discussion of the Indonesian question in the Council not on concern for the legitimate interests of the Indonesian people and universal peace and security, but on a desire to re-establish in Indonesia by means of armed intervention, a colonial order which would give the Netherlands, United Kingdom, United States and other colonizers unlimited opportunity to exploit the 70 million inhabitants of Indonesia and to plunder the country's national wealth.

Over two years have elapsed since the Indonesian question was first discussed in the Security Council. The reluctance of most of the members of the Council to accept the proposal of the delegation of the Ukrainian SSR to send a com-

Commission de bons offices et soit consacrée à l'éloge de l'accord finalement conclu, considéré comme représentant le summum de la sagesse et satisfaisant dans la même mesure les deux parties, rassasiant les loups et sauvant les brebis. Ces délégués sont naturellement disposés à déployer tous les efforts possibles pour empêcher la discussion de s'écarter de ce plan préparé à l'avance. Mais, en ce qui me concerne, je dois déclarer que j'ai la ferme intention de déroger à semblable plan de discussion de cette question.

Je voudrais rappeler, à propos des débats au Conseil de sécurité concernant les événements actuels, que depuis le moment où la RSS d'Ukraine a saisi le Conseil de cette question il s'est écoulé un délai considérable; et malgré la longueur de ce délai, au lieu de s'améliorer la situation en Indonésie a, au contraire, empiré.

Déjà au mois de janvier 1946, le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine a attiré l'attention du Conseil de sécurité sur la situation qui s'était créée en conséquence des opérations de guerre coordonnées des forces armées japonaises, britanniques et néerlandaises contre le peuple indonésien qui voulait déterminer lui-même son sort et sa forme de gouvernement, Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine estimait que l'ingérence des armées britanniques dans les affaires intérieures du peuple indonésien, et, à plus forte raison, l'utilisation de troupes japonaises contre la population indonésienne, qui avait tant souffert sous le joug de l'occupation nippone, constituaient la violation la plus grossière des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, et que la situation en Indonésie résultant de cette ingérence représentait une menace au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La délégation de la RSS d'Ukraine a, à cette époque, attiré l'attention du Conseil de sécurité sur la situation créée en Indonésie, lui a demandé de procéder à l'enquête qui s'imposait et de prendre les mesures prévues par la Charte afin de remédier à cet état de choses. La délégation de la RSS d'Ukraine estimait que la création par le Conseil de sécurité d'une commission spéciale chargée d'explorer la situation sur place et de rétablir la paix constituerait la méthode la plus adéquate pour la solution du problème indonésien. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas accepté la proposition formulée à ce moment par la délégation de la RSS d'Ukraine, et la question indonésienne n'a pas été résolue. La responsabilité en incombe au premier chef aux Puissances coloniales, dont la position, dans l'examen au Conseil de sécurité de la question indonésienne, était dictée non pas par les intérêts légitimes du peuple indonésien et ceux de la paix et de la sécurité générales, mais par le désir de voir rétablir en Indonésie, grâce à une intervention armée, des institutions coloniales propres à assurer aux colonisateurs des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des Etau. Unis et d'autres pays encore, des possibilités illimitées d'exploiter une population de 70 millions d'habitants et de piller les richesses nationales de ce pays.

Plus de deux années se sont écoulées depuis le moment où le Conseil de sécurité a abordé la discussion du problème indonésien. Naturellement, la mauvaise volonté dont ont fait preuve la majorité des membres du Conseil de sécurité à l'égard de

¹ See Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Supplement No. 1, Annex 4.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Première année, première série, supplément n° 1, annexe 4.

mission of the Security Council to Indonesia to study the situation on the spot and to restore peace in that country naturally did not contribute to the improvement of the situation in Indonesia from the point of view of eliminating the causes which had led to this threat to international peace and security, as well as from the point of view of alleviating the position of the Indonesian people who are defending their independence in an unequal fight against foreign troops. On the contrary, the reluctance of most of the members of the Security Council to take a decision which would solve the Indonesian question has inspired the Netherlands Government and the Governments of other colonial Powers to increase their pressure on the Indonesian Republic.

The course of events in Indonesia has shown clearly that the promises made repeatedly by the Netherlands Government to the Government of the Indonesian Republic were nothing more than a smoke screen behind which the Netherlands Government massed its forces for aggression against the Indonesian Republic in order to crush the Indonesian people's opposition and thus to re-establish the old colonial order in Indonesia.

As was to have been expected, having amassed sufficient armed forces and weapons in Indonesia, Netherlands Government changed promises to ultimatums. On 27 May 1947 the Netherlands Government issued an ultimatum to the Indonesian Republic, under the terms of which Indonesia was again to become a colony of the Netherlands. The ultimatum called for the formation of an " All-Indonesian Federal Government" to be set up by the "representatives of the Netherlands Crown". Under the terms of this ultimatum the Indonesian Republic was to be deprived of the possibility of maintaining independent relations with other States. The Republic's armed forces were to be completely liquidated and matters of defence were to be handed over to the Netherlands Army. Following this the Netherlands Government demanded that a " Provisional Indonesian Government", based on an even greater representation of the Netherlands Crown and Indonesian puppet States, immediately be set up. It also required the creation of a joint police force. The ultimatum issued to the Indonesian Republic on 15 June 1947, however, no longer demanded the creation of a joint police force, but of a purely Netherlands police force.

I should like to draw to the attention of the members of the Security Council the fact that the Indonesian Government, in its efforts to reach a peaceful settlement of the question, has shown a remarkable spirit of conciliation, and has also demonstrated its readiness to accept a number of demands made by the Netherlands Government although they were unusually aggressive and unjust. The Netherlands Government, however, was far from any thought of a peaceful settlement of the question and the Indonesian Government's readiness to compromise did not lead to any positive results. The Netherlands Government had very different plans and very different aims in mind, as soon became clear.

Without even awaiting the expiration of the last ultimatum, the Netherlands Army, 120,000 strong, equipped with every type of modern arms, attacked

la proposition de la délégation de la RSS d'Ukraine sur l'envoi en Indonésie d'une commission du Conseil pour l'étude sur place de la situation et le rétablissement de la paix ne pouvait contribuer à améliorer cette situation en remédiant aux causes qui suscitent une menace à la paix et à la sécurité internationales; il est évident que lour mauvaise volonté n'a pas non plus allegé la situation du peuple indonésien, qui mène, pour son indépendance, un combat inégal contre des armées étrangères. Bien au contraire, le refus de la majorité des membres du Conseil de prendre une décision en vue de résoudre le problème indonésien a donné un élan nouveau au Gouvernement des Pays-Bas et aux Gouvernements des autres Puissances coloniales, et les a aidés ainsi à renforcer leur pression sur la République indonésienne.

La marche des événements en Indonésie a montré de façon évidente que les promesses réitérées du Gouvernement des Pays-Bas au Gouvernement de la République indonésienne n'étaient qu'un écran de fumée sous le couvert duquel le Gouvernement néerlandais a accumulé des réserves militaires pour sa lutte contre la République indonésienne, dont l'objet était de réprimer la résistance du peuple indonésien et de rétablir dans ce pays l'ancien ordre colonial.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le Gouvernement des Pays-Bas, ayant accumulé en Indonésie des troupes et des armes en quantités suffisantes, a passé des promesses aux ultimatums. Le 27 mai 1947, les Pays-Bas ont présenté un ultimatum à la Répablique indonésienne. Aux termes de cet ultimatum, l'Indonésie devait redevenir une colonie néerlandaise. L'ultimatum exigeait la constitution d'un Gouvernement fédéral des « Etats-Unis d'Indonésie » qui devait être constitué par les « représentants de la Couronne des Pays-Bas ». L'acceptation de cet ultimatum aurait privé la République indonésienne de la possibilité d'entretenir avec d'autres États des relations indépendantes. Il exigeait la liquidation complète des forces armées de la République et le transfert à l'armée néerlandaise de toutes les opérations de défense militaire du pays. Puis, le Gouvernement des Pays-Bas réclama la formation immédiate d'un « Gouvernement provisoire de l'Indonésie », gouvernement fantoche devant comprendre un nombre plus grand encore de représentants de la Couronne des Pays-Bas. Le Gouvernement néerlandais exigea également la constitution d'une force de police commune. Quant à l'ultimatum présenté à la République indonésienne le 15 juin 1947, il exigeait la constitution d'une force de police, non plus commune cette fois, mais exclusivement néerlandaise.

Je veux attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur le fait que le Gouvernement indonésien, dans ses efforts en vue d'un règlement pacifique, a fait preuve d'un esprit de conciliation remarquable et s'est montré disposé à accéder à une série d'exigences néerlandaises bien que celles-ci aient eu un caractère exceptionnellement agressif et injuste. Mais le Gouvernement des Pays-Bas ne songeait nullement à une solution pacifique du problème, et la bonne volonté du Gouvernement indonésien à l'égard des concessions réclamées n'a eu aucun résultat positif. Il devint bientôt clair que le Gouvernement néerlandais élaborait des plans et s'inspirait de motifs entièrement différents.

Sans même attendre l'expiration du délai accordé par le dernier ultimatum, l'armée néerlandaise, comptant 120.000 hommes équipés de

the forces of the Indonesian Republic. The Netherlands authorities, strengthened by approval from abroad, decided to crush the Indonesian Republic and to confront the world with the fait accompli of the restoration of the colonial regime in Indonesia.

There is no need to point out that a small country such as the Netherlands, which had itself only recently undergone Nazi occupation, would never have ventured on a new colonial adventure had the ruling circles in Holland not been backed by powerful outside forces.

I have no intention of dwelling in detail now on the history of the submission to the Security Council of the question of the Netherlands' aggression, or of dealing in detail with the decisions taken by the Security Council on that matter at a number of meetings in August of 1947. There is only one thing to say: that the decisions which the Council took, including the one to set up a Committee of Good Offices, did not ease the situation in Indonesia. Indeed, they further complicated and aggravated the situation of the Indonesian Republic and consequently the situation of its entire population. The struggle between the two sides continued, although, of course, the two sides were very unequal.

I should like to draw the attention of the members of the Security Council to the particularly unequal position of the two sides in the present events in Indonesia. The armed forces of the Indonesian Republic have at their disposal -and that in far from sufficient quantities—captured arms and a limited supply of military equipment. The Indonesian Army lacks trained officers. It is rather an army of irregulars, illequipped with arms that are constantly wearing out and deteriorating, without being replaced. This inequality is even more evident when compared with the more than sufficient number of officers, the training and the military equipment of the Netherlands Army against which the Indonesian Army has to fight.

The fact that even under such circumstances the Indonesian armed forces have held out during more than two years of continuous warfare against an enemy armed to the teeth, speaks eloquently for the heroism of the officers and men of the Indonesian People's Army, for their faith in the justice of the cause for which they are fighting and dying, and for the support given them by the entire Indonesian population. On the other hand the Netherlands, in its fight against the Indonesian people, enjoyed and still enjoys considerable assistance from the United Kingdom, the United States and several other countries. This assistance has been and still is being given in the military, economic and diplomatic fields. To avoid making groundless statements I shall cite a number of facts to back these assertions, but I do not propose to dwell on such universallyknown facts as the direct participation, on the request and orders of the United Kingdom and the Netherlands, of Japanese troops in the struggle against the Indonesian people and its armed forces for the purpose of preventing the creation of an independent State, with its own army, before the arrival of United Kingdom and Netherlands forces. Nor do I intend to dwell in detail on the long co-operation between the United Kingdom and Japanese forces in their attempt toutes les armes modernes, attaqua les forces républicaines. Les autorités néerlandaises, fortes de l'approbation d'autres pays, décidèrent d'écraser la République indonésienne et de placer le monde devant le fait accompli de la restauration du régime colonial en Indonésie.

Il n'est guère besoin de preuves à l'appui du fait qu'un pays aussi petit que les Pays-Bas qui, récemment encore, souffrait sous l'occupation hitlérienne, ne se serait jamais lancé dans une nouvelle aventure coloniale si les cercles dirigeants néerlandais n'avaient trouvé à l'étranger un puis-

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter longuement sur l'historique des débats du Conseil de sécurité l'agression néerlandaise ni d'examiner les décisions prises par lui sur cette question à ses séances du mois d'août 1947. On peut se borner à constater que les décisions prises, et notamment celle de constituer la Commission de bons offices, n'ont nullement apaisé l'atmosphère en Indonésie. Bien au contraire, ces décisions ont encore com-pliqué et aggravé la situation de la République îndonésienne, et, en conséquence, celle du peuple indonésien tout entier. Les combats entre les deux parties se sont poursuivis; mais il est vrai qu'il s'agissait d'une lutte inégale.

Je voudrais signaler aux membres du Conseil de sécurité l'exceptionnelle inégalité des forces des deux adversaires dans les événements d'Indonésie. L'armée de la République indonésienne ne dispose que d'armes capturées, et ce en quantité insuffisante, et d'un volume limité d'approvision-nements militaires; elle n'a pas assez d'officiers expérimentés. Il s'agit plutôt là d'une armée irrégulière dont l'équipement inadéquat s'use et s'épuise sans qu'on puisse le remplacer. Cette inégalité est plus flagrante encore si l'on compare les troupes indonésiennes à l'armée néerlandaise, replète de cadres bénéficiant d'un entraînement et d'un armement appropriés, contre laquelle elles sont amenées à se battre.

Et si, dans de telles conditions, les forces républicaines mènent depuis plus de deux ans une lutte incessante contre des adversaires armés jusqu'aux dents, n'est-il pas superflu de faire état de l'héroïsme des soldats et des officiers de l'armée populaire in onésienne, de leur foi en une cause pour laque is is se battent et meurent, et de l'appui que leur prête le peuple indonésien tout entier, tandis que les Pays-Bas, eux, dans leur lutte contre les peuples de l'Indonésie, jouissaient et jouissent toujours de l'assistance libérale du Royaume-Uni, des États-Unis et de plusieurs autres pays, assistance qui s'étend aux domaines militaire, économique et diplomatique? Et j'apporte ici des faits à l'appui de mes affirmations. Je ne m'arrêterai pas sur des faits connus du monde entier, tels que la participation directe, requise et ordonnée par le Royaume-Uni et les Pays-Bas, des forces armées japonaises dans la lutte contre le peuple indonésien et ses troupes, destinée à prévenir, avant l'arrivée des armées britannique et néerlandaise, la création d'un gouvernement et d'une armée indonésiens indépendants. Je ne m'arrêterai pas non plus sur la collaboration prolongée des armées britannique et japonaise dans leurs tentatives de noyer dans le sang le mouven ent de libération nationale du peuple indonésien. Le retrait des forces armées japonaises, to drown the Indonesian people's national liber-ation movement in blood. The withdrawal of the eté opéré que lorsque des effectifs néerlandais

Japanese and, later, of the United Kingdom armed forces did not take place until a sufficient number of Netherlands troops, armed and supplied with first-class United Kingdom and United States military equipment, had been hurriedly transferred to Indonesia. But did the United Kingdom and the United States aid to the Netherlands usurpers end there? No, it did not. The Indonesian people were not given the opportunity to carry on the struggle against the Netherlands armed forces man to man. Had this been made possible for the Indonesian people, the Security Council would not be considering this question today. We would long since have had a free and independent State of the Indonesian people, and if this did not happen it is only because Netherlands imperialism continued and still continues to enjoy every kind of assistance, on a vast scale, from this same United States, from the United Kingdom, and from other countries interested in maintaining conditions of colonial serfdom.

It can be objected that this belongs entirely to the past; that it was earlier that the Japanese, United Kingdom and other bayonets defended the rights of the Netherlands owners of large rubber, rice, tea and other plantations in Indonesia, and for the rights of the owners of oilproducing and oil-refining undertakings, but that all that is over now. Unfortunately, that is not

Thus, on 30 July 1947, it was stated in an English newspaper that on 28 July of that year the Netherlands ship Saparoea, bound for Indonesia, was loaded with war materials, lorries, water-tank trucks, cable and other materials. The cargo also included Bren guns. A line of lorries and water-tank trucks was drawn up on the dock. Large barrels of petrol, crates of steel helmets, cartridge cases, electric cable, steel hand-barrows and sacks of ammunition were loaded into the ship. Many of these cases were marked "Made in England".

On 31 July 1947 Reuter's Agency reported the following:

"Yesterday evening a meeting of protest against the actions of the Netherlands in Indonesia was held in London. The Chairman of the meeting, a Labour member of Parliament. Mr. Plates-Mills, said that a Netherlands force of 62,000 men was being trained and equipped in the United Kingdom for the purpose of crushing the Indonesians."

Very many similar examples could be cited that would illustrate the direct military and economic United Kingdom aid to the Netherlands in its struggle against the people of Indonesia. There are also examples which indicate that the United States, too, is not lagging behind the United Kingdom in aiding the Netherlands in its effort to retain its mastery over Indonesia, examples which prove that big business interests and diplomacy in the United States are equally responsible for the blood which is being shed by the people of Indonesia.

Queen Wilhelmina of the Netherlands did not say lightly that "By providing Europe and America with its produce and raw materials, Indonesia can make a real contribution to the indonesia can make a real contribution to the duits et ses matières premières, l'Indonésie sera gigantic efforts which are now being demanded en mesure de contribuer efficacement à l'effort

suffisants, armés et équipés de matériel de première qualité en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis, ont été transférés en Indonésie. Mais l'aide du Royaume-Uni et des États-Unis aux envahisseurs néerlandais ne s'est point arrêtée là. On n'a pas donné au peuple indonésien la possibilité de se battre à un contre un avec les forces armées des Pays-Bas. S'il avait pu le faire, le Conseil de sécurité n'aurait pas l'occasion aujourd'hui de discuter de cette question. Nous aurions depuis longtemps un Gouvernement indonésien libre et indépendant. Si tel n'a pas été le cas, c'est uniquement parce que l'impérialisme des Pays-Bas continue jusqu'à ce jour à bénéficier d'une aide considérable dans tous les domaines de la part de ces mêmes États-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays qui sont intéressés à maintenir l'esclavagisme colonial.

On pourrait me répondre qu'il en était ainsi par le passé mais plus maintenant; qu'en effet les baïonnettes japonaises, britanniques et autres défendaient autrefois, en Indonésie, les droits des propriétaires néerlandais sur les vastes plantations de caoutchouc, de riz, de thé et d'autres produits et sur les puits et les raffineries de pétrole, mais qu'il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Malheureusement, cela ne serait pas exact.

C'est ainsi que, le 30 juillet 1947, un journal britannique signalait que, le 28 juillet, le navire néerlandais Saparoea était sur le point de se rendre en Indonésie avec une cargaison d'armements, de camions, de camions-citernes pour eau, de câbles, de matériel divers et de canons du type « Bren ». Il ajoutait que, sur le quai, étaient rangés des camions et des camions-citernes prêts à être chargés ainsi que de grands fûts de pétrole, des caisses contenant des casques d'acier ou des cartouches, des câbles électriques, des charrettes à main en acier et des sacs de munitions. Sur de nombreuses caisses figurait la mention « Fabriqué en Grande-Bretagne ».

Une dépêche de l'Agence Reuter, datée du 31 juillet 1947, communiquait ce qui suit:

« Hier soir un meeting de protestation contre les agissements des Pays-Bas en Indonésie a eu lieu à Londres. M. Plates-Milis, représentant du Parti travailliste au Parlement, qui présidait le meeting, a déclaré qu'une armée néerlandaise de 62.000 hommes, destinée à écraser les forces indonésiennes, a reçu en Grande-Bretagne son entraînement et son équipement. »

On pourrait citer un grand nombre d'exemples analogues qui montrent l'assistance directe, militaire et économique, accordée par le Royaume-Uni aux Pays-Bas dans leur lutte contre le peuple indonésien. On pourrait également citer des exemples montrant que les États-Unis, eux aussi, font leur part pour aider les Pays-Bas dans leurs efforts en vue de maintenir leur domination en Indonésie, exemples qui illustreraient la responsabilité pour le sang versé par le peuple indonésien, responsabilité qui incombe dans une mesure égale aux grandes entreprises commerciales et à la diplomatie des États-Unis.

La Reine Wilhelmine des Pays-Bas n'a pas fait à la légère une déclaration suivant laquelle « en fournissant à l'Europe et à l'Amérique ses proof the American people in connexion with the Marshall Plan". This statement was simply a reflection of the existing situation under which the Netherlands has agreed to allow the United States to participate in the exploitation of Indonesia in exchange for assistance in putting down the Indonesian people's national liberation movement.

These are actual facts which speak for themselves.

On 30 July a number of newspapers published in The Hague announced that the Netherlands had seized from the Republicans valuable stores of rubber, sugar and other products. They are now trying to send this produce abroad as quickly as possible. The paper Kundenblatt writes that the Netherlands seized about 300,000 tons of rubber in the Cheribon area, and that United States ships are expected to export the rubber to the United States this week.

This is an instance of the direct pillage of the wealth of the Indonesian people. The United States monopolies, however, have a more serious interest in the economy of Indonesia than direct pillage. In November 1945 the New York Herald-Tribune published a communication from Batavia to the effect that the United States Standard Oil Company had invested considerable capital in a petrol refinery in Sumatra. The Standard Oil Company owned more than 500 oil wells in Sumatra oil-fields. Among other large United States investors are the Goodyear Tire and Rubber Company and the United States Rubber Company, each of which owns more than 200,000 acres of rubber plantations in Sumatra.

The Foreign Commerce Weekly, organ of the United States Department of Commerce, stated on 19 July 1947 that in January 31 per cent of the total imports of Netherlands-occupied Indonesia came from the United States. The United States share of exports from that area amounted to 27 per cent. In the light of these facts the activities of United States diplomacy in supporting the Netherlands' suppression of the freedom and independence of the Indonesian people is easy to understand.

On 22 May 1947 Reuter's Agency transmitted an item carried by the Netherlands Catholic paper Het Binnenhof to the effect that the Netherlands Prime Minister and the Minister of the Interior, Mr. Beel, and the Minister for the Colonies, Mr. Jonkman, decided to order the Netherlands armed forces to begin military operations in Java if the Indonesian Republic failed to "cooperate with the Netherlands Government in implementing the Cheribon Agreement". Mr. Beel and Mr. Jonkman expressed their confidence that the United States would support military intervention, as the United States Government had lately insisted—I emphasize, "insisted"—that the Netherlands Government take steps to free plantations in Indonesia, still in Indonesian hands, which were owned by United States nationals and other foreigners. And the hopes of the Netherlands Government were in fact confirmed.

gigantesque qu'exige actuellement de la part du peuple des États-Unis l'exécution du Plan Marshall ». Cette déclaration ne représente que l'expression d'un état de choses existant, et notamment du fait que les Pays-Bas ont consenti à autoriser les États-Unis à participer à l'exploitation de l'Indonésie moyennant l'aide des États-Unis dans la répression du mouvement de libération nationale du peuple indonésien.

Ce sont là des faits réels dont l'éloquence rend tout commentaire superflu.

Le 30 juillet, une série de journaux paraissant à La Haye signalaient que les Hollandais avaient saisi des stocks importants de caoutchouc, de sucre et d'autres produits chez les républicains. Ils essaient maintenant d'expédier ces produits à l'étranger aussi rapidement que possible. Le journal Kundenblatt indiquait que les Hollandais s'étaient emparés de près de 300.000 tonnes de caoutchouc dans la région de Chéribon et que des bateaux des États-Unis étaient attendus aux Pays-Bas dans le courant de la semaine pour transporter ce caoutchouc aux États-Unis.

Ce fait en dit assez sur le vol pur et simple de produits appartenant au peuple indonésien. Mais, indépendamment de ce vol direct, les monopoles des États-Unis ont des intérêts plus sérieux dans l'économie indonésienne. Au mois de novembre 1945, le New York Herald-Tribune publiait une dépêche de Batavia indiquant que la United States Standard Oil Company avait investi d'importants capitaux dans une raffinerie de pétrole de Sumatra. Cette compagnie possède plus de 500 puits dans les régions pétrolifères de Sumatra. La Goodyear Tire and Rubber Company et la United States Rubber Company, disposant chacune de plus de 200.000 acres de plantations de caoutchouc à Sumatra, figurent également au nombre des grands actionnaires des États-Unis en Indonésie.

Le Foreign Commerce Weekly, organe du Ministère du commerce des États-Unis, signalait, le 19 juillet 1947, qu'au mois de janvier de la même année la part des États-Unis dans le commerce extérieur de la zone de l'Indonésie occupée par les Pays-Bas atteignait 31 pour 100 pour les importations et 27 pour 100 pour les exportations. Connaissant ces faits, il est aisé de comprendre les agissements de la diplomatie des États-Unis et l'appui qu'elle prête aux Pays-Bas pour anéantir la liberté et l'indépendance des peuples d'Indonésie.

Le 22 mai 1947, l'Agence Reuter communiquait une information émanant du journal catholique néerlandais Het Binnenhof suivant laquelle M. Beel, Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Gouvernement des Pays-Bas, et M. Jonkman, Ministre des colonies, avaient décidé de donner l'ordre aux armées néerlandaises de lancer ses opérations militaires à Java si la République indonésienne ne commençait pas à « collaborer avec le Gouvernement des Pays-Bas dans l'application de l'accord conclu à Cheribon ». M. Beel et M. Jonkman ont exprimé la conviction que les Etats-Unis appuieraient cette intervention militaire puisque le Gouvernement des États-Unis avait récemment insisté — je souligne le mot « insisté » — pour que le Gouvernement des Pays-Bas prît des mesures en vue de la libération des plantations américaines et étrangères en Indonésie qui sont encore aux mains des Indonésiens. Et en effet, les espérances du Gouvernement des Pays-Bas n'ont pas été vaines.

The reply of the President of Indonesia, Mr. Sukarno, to the Netherlands ultimatum was published on 28 June 1947. It was moderate in tone and showed that Indonesia was prepared to make a number of concessions. At the same time, however, it listed a number of exceptionally insolent demands contained in the Netherlands ultimatum. In reply to this the Indonesian Government was thereupon handed a note from the United States Government, through its Consul-General in Batavia, which suggested that the Netherlands ultimatum be accepted unconditionally. This intervention by the United States in Indonesian domestic affairs, and the support of the insolent Netherlands demands, were duly appreciated in Holland. Thus the Netherlands paper Trouw wrote on 1 July: "As our correspondent has been given to understand by influential circles, the note of the United States constitutes a definite support of Netherlands policy. Under United States pressure, the Republic will probably agree to the establishment of a federal government under Netherlands sovereignty.'

Of course, there was also a paper in Holland which published a different type of statement, but that does not affect the nature of the United States intervention. It was the newspaper De Waarheid which remarked that "the United States note constitutes flagrant interference in the internal affairs of the Netherlands and Indonesia and represents the extension of the Truman Doctrine to Indonesia"

Secondly, in his speech on 23 July 1947 General Marshall admitted that a whole Netherlands brigade had been trained and equipped in the United States, and that the Netherlands had been supplied 54 bombers, 64 fighter-planes, 266 mortars, 170 guns, 159 machine-guns, etc. These figures, however, probably do not represent all the armed assistance actually given by the United States to the Netherlands in its fight against the Indonesian people. They are more than likely only a simple detail on the broad canvas of the true picture. It is well known, for example, that in Batavia alone more than 50 United States Sherman tanks have been concentrated. In the light of these facts can it really be said that the Indonesian people, struggling for its emancipation, comes to grip only with the armed forces of Dutch imperialism? Military, political and diplomatic assistance has been placed at the service of Dutch imperialism by the United States, Great Britain and other countries.

No, there can be no question of the parties in this struggle being on an equal footing. The allies of the Netherlands are too numerous and powerful, whereas the Indonesian people fights alone. Even the United Nations has not been in a great hurry to go to the assistance of that people.

There is a proverb: "God-forsaken is manforsaken." And actually, as if it were not enough that the Netherlands had been helped by the Japanese and United Kingdom forces, as if it were not enough that it was receiving a 1 is receiving great help from the United States, an international organization like the International Bank for Reconstruction and Development has even hastened to join in giving such assistance. On 7 August last, just when the Security Council was considering the new Netherlands aggression

Le 28 juin 1947, était publiée la réponse que M. Sukarno, Président de l'Indonésie, avait donnée à l'ultimatum néerlandais. Cette réponse avait un caractère modéré et indiquait que l'Indonésie était prête à faire un certain nombre de cor essions. Mais elle rejetait en même temps certaines des exigences néerlandaises, particulièrement impudentes. Comme suite à ce document, les États-Unis, par l'entremise de leur Consul général à Batavia, ont remis au Gouvernement indonésien une note lui proposant l'acceptation inconditionnelle de l'ultimatum néerlandais. Cette ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de l'Indonésie, et l'appui qu'ils ont ainsi donné aux Pays-Bas dans leurs insolentes revendications, ont d'ailleurs été dûment appréciés aux Pays-Bas. C'est ainsi que le journal néerlandais Trouw écrivait le 1er juillet: « Suivant une information de notre correspondant et émanant de milieux influents, la note des États-Unis représente un appui sérieux pour la politique des Pays-Bas. Sous la pression des États-Unis, la République indonésienne consentira probablement à la constitution d'un gouvernement fédéral sous la souveraineté des Pays-Bas. »

Il est vrai qu'il s'est trouvé aux Pays-Bas un journal qui a publié une déclaration d'un autre genre, mais cela ne change rien à la nature de l'intervention des États-Unis. Il s'agit du journal De Waarheid qui a déclaré que « la note des États-Unis constitue une ingérence grossière dans les affaires intérieures des Pays-Bas et de l'Indonésie et représente une extension à l'Indonésie de la doctrine Truman ».

D'autre part, dans sa déclaration du 23 juillet 1947, le général Marshall a admis que les États-Unis ont donné l'entraînement et fourni l'équipement nécessaires à une brigade néerlandaise tout entière, et mis à la disposition des Pays-Bas avions de bombardement, 64 chasseurs, 266 fusils à grenades, 170 canons, 159 mitrailleuses, etc. Toutefois, il est peu probable que l'aide effective sous forme d'armements fournis par les États-Unis aux Pays-Bas dans leur lutte contre le peuple indonésien se soit limitée à cela Il est plus vraisemblable qu'il ne s'agit là que d'actes isolés du tableau d'ensemble. On sait, par exemple, qu'à Batavia seule sont concentrés plus de 50 chars des États-Unis du type « Sherman ». Est-il donc possible, connaissant ces faits, de penser que le peuple indonésien luttant pour sa libération ne se heurte qu'aux forces armées de l'impérialisme néerlandais? L'impérialisme des Pays-Bas a reçu dans les domaines militaire, politique et diplomatique l'aide des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays.

Il ne peut même être question dans cette lutte d'égalité entre les deux adversaires. Trop nombreux et trop forts sont les alliés des Pays-Bas en face du seul peuple indonésien. Même l'Organisation des Nations Unies ne se hâte guère de venir en aide à celui-ci.

Il est un proverbe: « Qui a Dieu pour lui a les hommes pour lui». Et, en effet, non seulement les Pays-Bas ont bénéficié de l'aide japonaise et britannique, non seulement ils ont profité, et profitent toujours, de l'aide puissante des États-Unis, mais une organisation internationale, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, s'est également empressée de se joindre à cette action. C'est airsi que le 7 août de l'année dernière, au moment même où le Conseil de sécurité examinait la nouvelle in Indonesia, that Bank gave the Netherlands a agression des Pays-Bas contre l'Indonésie, la loan of 195 million dollars. I repeat: the loan was given not to the Indonesian Republic, which was being throttled in the grip of an economic blockade, but to the Netherlands, in order to help it strengthen that blockade.

Turning to the work of the Committee of Good Offices, I am sorry to have to say that by its actions the Committee has not justified the hopes placed in it. It has not risen to the occasion as it should have done, as an organ of the Security Council which had been commissioned to play a definite and positive role in ending the violence committed by the armed forces of the Netherlands against the people of Indonesia. The Committee has not done that and, what is more, it has not preserved even a semblance of impartiality and the most elementary justice.

The speeches made at the meetings of the Security Council on 17 February [247th and 248th meetings] by the representatives of all three countries represented on the Committee of Good Offices clearly illustrated what might be expected from that Committee as it is at present composed and with its present character. To describe those speeches as too optimistic would not be altogether exact. The optimism of the members of the Committee of Good Offices is too biased, and should not be shared by the Security Council. In substance, the speeches of the members of the Committee of Good Offices eulogized the colonial system in general, and the colonial piracy practised by the Netherlands in Indonesia in particular.

How can the Committee of Good Offices be expected to carry out honourably the tasks entrusted to it when it is dominated by such feelings and sympathies? From the very beginning the Committee of Good Offices has taken on the task of sponsoring and approving the Netherlands actions. From the very beginning and up to the present day, the Committee has not abandoned its attitude of biased partiality, with the result that the Netherlands has succeeded without much difficulty in realizing all its demands. What the Netherlands has been unable to obtain by arms, it has decided to obtain through political and economic pressure on the Indonesian Republic, making use, for that purpose, of the assistance of the Committee of Good Offices. Under cover of recognition of its right to conduct so-called "police operations", the Netherlands get its military activities legalized when this is to its advantage and when it enables it to seize control of important economic and strategic regions of the country. Has not the Committee of Good Offices been of valuable assistance to the Netherlands in this undertaking?

Or, for example, when the Netherlands insisted that it was the Army's duty to exercise police functions in the demilitarized zones, was it not thereby trying to give a legal character to the campaign of the Netherlands forces against the Indonesian population which did not wish to submit to their domination? There again, the Netherlands was fully supported by the Committee of Good Offices.

This is not an isolated instance. As a result, the temporary agreement reached with the aid of the Committee of Good Offices fully satisfies the Netherlands aspirations and leaves the Indonesian Republic at the mercy of the usurpers. Such behaviour on the part of the Committee of Good Offices fully justifies renaming it the "Committee of Good Offices for the Netherlands Usurpers".

Banque a accordé aux Pays-Bas un prêt de 195 millions de dollars. Je le répète, c'est bien aux Pays-Bas qu'elle a accordé un prêt, non pas à la République indonésienne qui suffoque sous le blocus économique, mais aux Pays-Bas, pour l'aider à renforcer ce même blocus.

Revenant au travail de la Commission de bons offices, je suis malheureusement obligé de constater qu'elle n'a pas, par son activité, justifié les espérances qu'elle avait suscitées. Elle n'a pas su s'élever au rang qu'elle aurait dû occuper en tant qu'organe du Conseil de sécurité auquel était confiée la tâche précise et positive de mettre fin à l'agression des forces armées néerlandaises contre le peuple indonésien. Cette Commission n'a pas rempli son rôle et, bien pis, elle n'a pas même assumé une apparence d'impartialité ou fait preuve de la justice la plus élémentaire.

L'intervention du 17 février aux séances du Conseil de sécurité [247º ét 248º séances] des trois pays représentés à la Commission de bons offices constitue une illustration éclatante de ce que l'on peut attendre de cette Commission, étant donné sa composition actuelle et le caractère de son activité. Il ne serait pas tout à fait exact de dire que ces interventions ont dénoté un optimisme exagéré. L'optimisme des membres de la Commission de bons offices est trop unilatéral et le Conseil de sécurité ne devrait pas y souscrire. Les interventions des membres de la Commission de bons offices ont consisté, en substance, en un panégyrique de l'ordre colonial en général et du brigandage colonial des Pays-Bas en Indonésie en particulier.

Comment peut-on espérer, de la part de la Commission de bons offices, une solution honnête des problèmes qu'elle a à résoudre, connaissant les tendances et les sympathies de ceux qui en font partie? La Commission de bons offices a, en fait, dès le début de ses travaux, assumé la tâche de protéger et d'approuver les actes des Pays-Bas. Dès le début et jusqu'à ce jour, elle n'a pas renoncé à sa partialité, ce qui a permis aux Pays-Bas d'exécuter entièrement et sans grands efforts ses plans d'usurpation. Ce que les Pays-Bas n'ont pas réussi à obtenir par les armes, ils ont décidé de l'obtenir par une pression politique et économique exercée sur la République indonésienne, et elle a utilisé à cette fin k Commission de bons offices. Sous le prétexte de faire reconnaître son droit de mener de prétendues « opérations de police », les Pays-Bas cherchent à légaliser les opérations militaires qui lui sont avantageuses en vue de l'occupation des régions de l'Indonésie importantes des points de vue économique et stratégique. La Commission de bons offices n'a-t-elle pas été d'une aide précieuse aux Pays-Bas dans cette tentative?

Ou encore, en insistant afin que les fonctions de police dans la zone démilitarisée soient confiées à l'armée, les Pays-Bas ne cherchent-ils pas à donner un caractère légal à la lutte de leurs troupes contre la population de l'Indonésie qui refuse de se conformer à leur domination? Et, là encore, les Pays-Bas ont trouvé l'appui le plus complet de la part de la Commission de bons offices.

Et il en est ainsi dans tous les domaines. En conséquence, l'accord temporaire conclu avec le concours de la Commission de bons offices donne entière satisfaction aux Pays-Bas dans leurs efforts et livre la République indonésienne à la merci des usurpateurs. Cette attitude de la Commission de bons offices donne pleinement le droit de l'appeler la « Commission de bons offices rendus aux usurpateurs néerlandais ».

The conditions forced upon Indonesia by the Agreement mean the stifling of Indonesian independence by the Netherlands. One could hardly have expected any other results from the Committee of Good Offices. The participation of the United States in this Committee and the interest of another member of this Committee, Belgium, in maintaining colonial serfdom, predetermined the Committee's actions. This was further aggravated by the fact that the Committee acted independently of the Security Council, as a result of which the Security Council was deprived of the opportunity to exercise its influence upon the Committee in its handling of this question.

Speaking of the truce which has been concluded between the Indonesian Republic and the Netherlands, and the part played in that matter by the Committee of Good Offices, a certain United States newspaper wrote, at the end of January last, that the representatives of the Indonesian Republic were dissatisfied with the conditions of the truce, which they said were not a matter for pride but rather for shame. They considered that the United Nations, which was dominated in this case by the United States and the United Kingdom, had given its blessing to the Netherlands aggression, with the co-operation of the Committee of Good Offices. Some sections of public opinion in the United States itself also assessed the role played by the Committee of Good Offices in this way. Thus, for example, the former representative for the State of Washington, Mr. Hugh Delacy, recently published a statement in which he said that the agreement between the Netherlands and the Indonesian Republic achieved by the Committee of Good Offices represented "an international sanction of Netherlands aggression, which started on 20 July 1947, and which was not a basis for a lasting peace in Indonesia". Mr. Delacy demanded that the United States delegation in the Security Council be instructed to "withdraw its support of the six points of the agreement which had been forcibly imposed". Mr. Delacy also said that the State Department's statement of 20 January in which the United States promised economic and financial aid to the Netherlands Indies can be interpreted only as meaning "further United States support of the Netherlands colonial appetite ".

The facts which I have laid before the members of the Council shed light on the part played by the Committee of Good Offices in the solution of the Indonesian question now before us. It is all the more regrettable that this Committee cloaks itself with the authority of the Security Council. It would be only just for the Security Council resolutely to dissociate itself from the position taken by the Committee of Good Offices.

The United States representative referred here today to information just received on the Indonesian Republic's fulfilment of the obligations it has assumed. Perhaps he has some information on the fulfilment by the Netherlands of its obligations in regard to the Indonesian Republic. If there is any such information, it would be interesting to hear it. He may also have some information on the lifting of the economic blockade imposed on the Indonesian Republic by Netherlands armed forces. I repeat, it would be interesting to hear some fresh news of this kind.

Les conditions imposées à l'Indonésie par l'accord assurent la liquidation de l'indépendance de la République indonésienne par les Pays-Bas. Mais on ne pouvait guère s'attendre à d'autres résultats de la part de la Commission de bons offices. La participation à la Commission des États-Unis et d'un autre membre, la Belgique, qui sont intéressés à maintenir l'esclavage colonial, a déterminé à l'avance son activité. Cette situation s'est encore aggravée du fait que la Commission agissait indépendamment du Conseil de sécurité, qui était ainsi privé de la possibilité d'exercer son influence lors des décisions prises sur cette question.

En ce qui concerne l'armistice conclu entre la République indonésienne et les Pays-Bas, et le rôle joué à cette occasion par la Commission de bons offices, un journal des États-Unis a écrit, vers la fin du mois de janvier de cette année, que les représentants de la République indonésienne sont mécontents des conditions de l'armistice qui, d'après eux, doivent inspirer non pas de la fierté mais de la honte. Ils estiment que l'Organisation des Nations Unies, qui était, en l'occurrence, sous la domination des États-Unis et du Royaume-Uni, a donné sa bénédiction à l'agression néerlandaise avec la collaboration de la Commission de bons Certains autres cercles de l'opinion publique, aux Etats-Unis même, portent un jugement analogue sur le rôle de la Commission de bons offices. C'est ainsi, par exemple, que M. Hugh Delacy, ancien représentant de l'État de Washington au Congrès, a récemment publié une déclaration dans laquelle il indique que l'accord auquel a abouti la Commission de bons offices entre les Pays-Bas et l'Indonésie représente « une sanction internationale de l'agression néerlandaise qui a commencé le 20 juillet 1947, et qu'il ne constitue pas la fondation d'une paix durable en Indonésie ». M. Delacy a exigê que des instructions fussent données à la délégation des États-Unis au Conseil de sécurité de « renoncer aux six points de l'accord imposés par la force ». M. Delacy a ajouté que la déclaration du Département d'État du 20 janvier, suivant laquelle les États-Unis ont promis de prêter leur appui économique et financier aux Indes néerlandaises, ne peut être interprétée que comme « une nouvelle manifestation de l'appui donné par l'Amérique aux convoitises coloniales néerlandaises ».

Les faits que je viens de citer jettent la lumière sur le rôle joué par la Commission de bons offices dans la solution de la question indonésienne actuellement en discussion. Il est d'autant plus regrettable, dans ces conditions, que la Commission s'abrite derrière l'autorité du Conseil de sécurité. Il ne serait que juste que le Conseil de sécurité désavoue la position prise par la Commission de bons offices.

Le représentant des États-Unis a donné aujour'hui quelques renseignements qui viennent d'arriver concernant l'exécution par la République
indonésienne des obligations qu'elle a assumées.
Mais peut-être possède-t-il des renseignements sur
l'exécution par les Pays-Bas des obligations qu'ils
ont prises de leur côté en faveur de la République
indonésienne? Si de tels renseignements sont disponibles, il serait intéressant d'en entendre un
exposé. Peut-être, parmi ces renseignements, en
existe-t-il sur la levée par les forces armées néerlandaises du blocus économique imposé à la
République indonésienne? Il serait, je le répète,
intéressant d'entendre de récentes informations
de cette nature.

It is clear from what I have said that the Security Council decision on the Indonesian question has turned out to be a failure. More than that, it has done the Netherlands Government a service, and has struck an irreparable blow at the Indonesian people by leaving it to the mercy of the Netherlands armed forces. It is clear that the Security Council should change its approach to the solution of this question, call to order the extremist Netherlands usurpers, and repair the wrong done to the Indonesian people, for which the Security Council itself is largely to blame. The Security Council cannot wash its hands of this matter. As we all know, history condemns severely those who behave in this way, not to mention the fact that this may have serious repercussions on the maintenance of international peace and security.

The President: In view of the lateness of the hour, I would propose to the Council that, as there are two more speakers on the list, we should postpone the interpretation of the speech which has just been made until our next meeting. I would propose to the Council that, in view of the urgency of the problem with which we are seized, our next meeting should be at 10.30 tomorrow morning.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (translated from Russian): I have no objection to the French interpretation being held over until tomorrow or some other time, but I think it would be better to hear the English interpretation today; otherwise the position would not be quite fair.

The President: The Security Council will meet at 10.30 a.m. tomorrow.

The meeting rose at 6.55 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York, on Saturday, 21 February 1948, at 10.30 a.m.

President: General McNaughton (Canada).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

31. Provisional agenda (document S/Agenda 252)

- 1. Adoption of the agenda.
- 2. The Indonesian question:
 - (a) First interim report to the Security Council of the Committee of Good Offices on the Indonesian Question (document S/649). 1

32. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

¹ See Official Records of the Security Council, Third Year, Special Supplement No. 1.

Il découle de ce que je viens de dire que la décision du Conseil de sécurité relative à la ques. tion indonésienne n'a pas été efficace. Bien plus, elle a rendu service au Gouvernement des Pays-Bas et a porté un coup irréparable au peuple indonésien en le livrant aux représailles des troupes néerlandaises. Ainsi qu'on le voit, c'est d'une autre manière que le Conseil de sécurité doit aborder la solution de ce problème afin de rappeler à l'ordre les envahisseurs néerlandais déchaînés, et réparer le mal qui a été causé au peuple indonésien, dans une grande mesure par la faute de on même Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité n a pas le droit de se laver les mains de cette affaire. Ainsi qu'on le sait, l'histoire condamne rigoureusement ceux qui agissent ainsi, sans parler de la sérieuse menace que constitue cette situation pour la paix et la sécurité.

Le Président (traduit de l'anglais): En raison de l'heure tardive, et comme il y a encore deux orateurs inscrits, je propose au Conseil de remettre à notre prochaine séance l'interprétation du discours qui vient d'être prononcé. Je suggère au Conseil que, par suite de l'urgence du problème dont nous sommes saisis, nous tenions notre prochaine séance demain à 10 h. 30.

M. Tarassenko (République socialiste soviétique d'Ukraine) (traduit du russe): Je n'ai pas d'objection à ce qu'on ajourne à demain ou à un autre moment l'interprétation en français, mais je crois qu'il serait préférable de procéder aujourd'hui à l'interprétat on en langue anglaise; autrement, la position ne serait pas tout à fait équitable.

Le Président (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité se réunira demain à 10 h. 30.

La séance est levée à 18 h. 55.

DEUX CENT CINQUANTE-DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le samedi 21 février 1948, à 10 h. 30.

Président: Le général McNaughton (Canada).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

31. Ordre du jour provisoire (ocument S/Agenda 252)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. La question indonésienne:
 - a) Premier rapport provisoire de la Commission de bons offices pour la question indonésienne au Conseil de sécurité (document S/649)¹.

32. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Troisième année, supplément spécial nº 1.